

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2011

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE – Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE

Laure CURVALE - Patrick GUILLEMOTEAU - Ibrahim N'DIAYE - Samira EL KHADIR - Nathalie DELTIPLE - Didier SARRAT - Touria YAHIAOUI - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON - Maxime MOULINIER - Alain AMIDIEU - Patricia FENOCCHIO - Michel OLIVIER - Lahcen BAYTI - Christian MILLIER - Marie-Françoise BOURDEAU - Franck RAYNAL - Dominique MONNIER - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline LAFARIE - Isabelle UFFERTE - Gérard BARTHÉLEMY

Absents ayant donné procuration :

Corinne GONET

procuration à Edith MONCOUCUT

Maria FUENTES

procuration à Didier SARRAT

Sylvie LESTURGEON

procuration à René LAVERSANNE

Charles ZAÏTER

procuration à Jean-Louis HAURIE

Pascal BREUZARD

procuration à Franck RAYNAL

Nathalie MARCADET-LABARBE

procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Michel OLIVIER

Monsieur le Maire propose de procéder à l'adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2011.

Il donne la parole à **Monsieur Martin** qui déclare que page 43, il est écrit que son groupe a voté contre la délibération sur le principe de délégation de service public pour la réalisation des travaux de la cuisine centrale et la gestion du service public de la restauration des structures collectives de la Ville. Il souhaite préciser qu'ils n'ont pas voté contre. Ils n'ont pas voté du tout et sont partis avant le vote.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'à l'audition de la bande, à la question posée « *Qui est contre cette délibération ?* », on entend Monsieur Raynal dire : « *Nous sommes contre cette délibération, c'est inadmissible !* » avant que le groupe ne quitte la salle.

Cependant, on peut noter la remarque de Monsieur Martin.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Monnier** qui déclare qu'elle ne s'est pas abstenue au sujet de la délibération n°2011-426.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 est adopté.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a fait envoyer en urgence une nouvelle délibération aux conseillers municipaux. En effet, l'article 18 du règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit que le Maire soumette à l'approbation de l'assemblée délibérante les points urgents qu'il propose d'ajouter à l'examen de l'ordre du jour. Il s'agit de l'aff n°2011-482bis : Commission de délégation de Service Public – Conditions de dépôts des listes pour l'élection de ses membres.

Il donne la parole à **Madame Trautmann** qui déclare « *J'ai trouvé le texte de cette délibération dans ma boîte aux lettres hier, preuve que le service public de La Poste fonctionne. Elle est datée du 8 novembre et oblitérée du même jour. Ce ne pouvait donc être plus rapide. Mais l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités prévoit que même en cas d'urgence, le délai de communication de la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ne peut être inférieur à un jour franc. Or un jour franc*

va de 0 heure à 24 heures et le jour de départ et le jour du terme ne sont pas pris en compte.

Nous avons déjà eu des délibérations sur table dont nous avons accepté le principe mais il s'agissait de sujets qui ne demandaient pas à être étudiés, par exemple le montant d'un marché quand la réunion de la commission d'appel d'offres n'avait eu lieu que le matin même. Dans le cas présent, il nous aurait fallu chercher la délibération de 2008, qui n'est pas en format numérique sur le site de la ville, pour connaître les conditions précédentes et donc les changements intervenus, ceux-ci n'étant pas précisés dans la délibération. Le jeu de la démocratie n'est pas respecté. Et à cela nous ne pouvons nous résoudre.

Nous voterons donc contre l'inscription à l'ordre du jour de cette délibération au motif du non respect du délai de communication de la délibération. »

Monsieur le Maire lui précise que ce sont uniquement les modalités d'application et non la composition de la commission qui sont modifiées. La composition de la commission ne sera modifiée qu'après le vote qui aura lieu lors du prochain conseil. Par ailleurs, le délai légal de transmission de l'avant-projet a été respecté.

Madame Trautmann demande quels sont les changements qui vont être introduits par rapport à la délibération de 2008.

Monsieur le Maire lui répond que Monsieur Porras, membre de cette commission, n'est plus conseiller municipal, il faut donc délibérer à nouveau pour une nouvelle composition de la commission. Les différents groupes auront donc le temps d'envoyer leur candidature d'ici là.

Le principe d'inscription de cette délibération à l'ordre du jour est donc approuvé à la majorité. Mmes Trautmann, Lafarie, Marcadet-Labarbe et MM. Raynal, Martin et Breuzard votent contre.

Monsieur le Maire précise que sur les tables, les conseillers trouveront des bouteilles en verre de couleur en lieu et place des bouteilles en plastique qui coûtent cher et qui sont changées à chaque fois.

aff n°2011-471 : Agenda 21 - Rapport annuel d'information au Conseil Municipal en matière de Développement Durable

Rappel du cadre réglementaire

Ce rapport annuel d'information répond aux obligations posées par la loi Grenelle qui demande aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de présenter, en amont du Débat d'Orientations Budgétaires 2012, « un rapport sur leur situation en matière de développement durable (...) présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget (...) ». La nature de ces obligations a été précisée par décret le 17 juin 2011 et circulaire le 11 août 2011 : « Ce rapport porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, sur un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par cette collectivité sur son territoire, ainsi que sur l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes. »

Six ans après son engagement dans la démarche d'Agenda 21, ce premier rapport est l'occasion pour Pessac de dresser collectivement un bilan de ses avancées et pistes de progrès pour un développement durable, de rendre compte des actions menées en 2010/2011 et de valoriser habitants, associations, partenaires et agents municipaux impliqués au quotidien dans l'aventure collective qu'est « Pessac, Ville durable ».

Méthode d'élaboration et limites de ce document

Conformément aux textes réglementaires, ce rapport a été bâti selon le cadre de référence

national des Agendas 21 (5 principes/5 finalités) et selon le référentiel national d'évaluation des projets territoriaux de développement durable. Il s'appuie sur le bilan détaillé du premier plan d'actions Agenda 21 2007/2011 et sur les enseignements issus de la mission d'évaluation participative de la démarche Agenda 21 menée par l'évaluateur XPS Développement de janvier 2010 à juin 2011.

Il présente de façon synthétique et non exhaustive, pour chaque finalité du développement durable, des éléments de contexte, une synthèse des objectifs et résultats, ainsi qu'un coup de projecteur sur certaines réalisations 2010/2011.

C'est une base d'échange et d'amélioration continue qui demande à être enrichie chaque année par les remarques et les contributions de chacun.

Organisé selon les 3 axes du projet municipal, ce rapport décrit les contextes global et local, le rappel des engagements, la stratégie municipale et les projets et nouvelles pistes d'action.

Sur la finalité Solidarité : ce sont 26% de logements sociaux, 30 000 personnes accueillies par le CCAS, 1 653 pessacais avec un accompagnement individualisé vers l'emploi, 60 agents pour le soutien à domicile des personnes âgées 7j/7, 25 822 heures d'insertion générées par la clause sociale dans les marchés publics, 50 familles volontaires formées aux économies d'eau et d'énergie.

En 2010, Pessac a été désignée capitale française de la biodiversité. Quelques chiffres montrent l'engagement municipal dans cette finalité : 36,6% d'espaces naturels, agricoles ou boisés, 68 m² d'espaces verts publics par habitant, 100 ha d'espaces verts publics gérés selon des procédés écologiques certifiés et 110 ha dotés d'un inventaire biodiversité, 3 800 enfants formés à la protection de la nature à Romainville, 26 000 visiteurs au Printemps et à l'Automne du Bourgaillh, 28 000 m² de jardins citoyens contre 3 600 m² en 2007.

Concernant la finalité Climat, quelques chiffres pour réduire notre facture énergétique, faire des économies dans le patrimoine municipal, optimiser l'éclairage public via le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière et la nouvelle station AutoCool d'auto-partage en centre-ville.

La finalité Épanouissement humain, via la politique culturelle et l'offre culturelle extrêmement riches de la ville, est renforcée par l'implication des associations pessacaises, des agendas 21 scolaires, des écoles engagées dans le dispositif Juniors du Développement Durable.

La consommation responsable se traduit par 256 kg de déchets/an/habitant sur la CUB, contre 390 kg en France, notamment avec la mise en place du tri sélectif dans les quartiers.

15 producteurs locaux impliqués et 150 familles adhérentes de Terre d'ADELES abonnées à un contrat AMAP.

11 structures actives de l'Économie Sociale et Solidaire.

20 entreprises engagées dans un Plan de déplacement Inter-entreprises.

Ce rapport est un outil de dialogue avec toutes les parties prenantes du territoire et une base de travail pour préparer le deuxième Plan d'actions Agenda 21 2012/2015. Il a pour objectifs d'informer et de rendre compte de la démarche, de donner une vision transversale des enjeux, leviers et pistes de progrès vers le Développement Durable, d'améliorer les pratiques de Développement Durable de la collectivité et de valoriser les agents, les habitants et les acteurs engagés en donnant à voir le chemin parcouru et à venir.

Monsieur le Maire donne la parole à **M^{elle} Ufferte** qui déclare « *Nous sommes bien sûr solidaires du souci exprimé de solidarité sociale et générationnelle, de respect de l'environnement, d'accès à la culture et d'un certain nombre des actions évoquées. Même si les intitulés, les termes utilisés et le ton globalement satisfait sont parfois un peu décalés par rapport aux problèmes très concrets subis par la population la plus défavorisée, tant en matière économique que de qualité de vie.*

Une des choses marquantes de ce rapport, c'est la situation sociale et économique de la population de Pessac. ¼ des habitants sont des cadres supérieurs et des professions intellectuelles (une proportion en nette hausse) et le revenu médian est supérieur à la moyenne nationale. Cela nous renvoie à une réalité : Pessac est inaccessible à toute une fraction de la population, la plus pauvre, qui est de plus en plus repoussée à la périphérie

de l'agglomération ou dans les cités dortoirs de la rive droite du fait de loyers inabordables. Et de toute évidence, les 26 % de logements sociaux ne suffisent pas.

Pessac est, comme le dit le document, une ville où il fait aujourd'hui bon vivre, du moins dans un certain nombre de quartiers, et pour une partie seulement de la population. La ville a su se donner des atouts pour attirer une certaine catégorie sociale avec un accès important et appréciable à la culture, aux loisirs, à la nature. Mais seule une partie de la population en bénéficie réellement. Très concrètement, la plupart des salariés qui travaillent à Pessac, et surtout parmi les plus petits salaires, ne vivent pas dans la commune mais sur la rive droite ou dans les communes éloignées où les loyers et le prix des logements sont plus abordables. Il n'y a qu'à voir la rocade aux heures d'embauche et de débauche, elle n'est pas engorgée que par les camions mais pour une grande part par les salariés des zones industrielles faisant chaque jour des dizaines de kilomètres pour venir travailler ou rentrer chez eux. Cette sélection sociale est un des problèmes majeurs auquel nous sommes confrontés.

Tout ne dépend pas de la commune, c'est sûr, mais cette préoccupation doit déterminer l'ensemble de nos actions et de nos choix politiques. Cela nous renvoie au débat d'orientations budgétaires de tout à l'heure. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui souligne « la qualité du travail rédactionnel et de présentation de l'ensemble des mesures qui est remarquable surtout dans le délai imparti de deux mois souligné par Mme Dumont. Cependant, pour tempérer l'autosatisfaction permanente, comme souligné par M^{elle} Ufferte, si on extrayait du document tous les éléments qui ne concernent pas directement la Ville de Pessac ou ne sont pas du fait de la ville de Pessac, il serait beaucoup plus léger.

Le premier élément important qui doit demeurer à notre esprit lorsqu'on parle des capacités contributives de la Ville de Pessac, que l'on déplore que Pessac soit une ville pauvre, c'est comme indiqué page 15 « A Pessac, la population vit globalement bien, en effet, le revenu médian de la population est relativement élevé : 1 647 €/mois déclaré par foyer fiscal en 2008 contre 1 504 € en Gironde et 1 458 € en France. » C'est un élément qui doit nous inciter à la réflexion et même s'il y a de grandes disparités qui sont soulignées dans le document, il n'empêche qu'on ne doit pas dire que les Pessacais soient dans leur immense majorité mal lotis.

Deuxième élément, page 29, sont cités, dans le sous-titre Pessac Quartier du Monde, les différents jumelages de la Ville. Ce rapport, censé consacré ce qui a été fait, mentionne déjà le jumelage avec Viana do Castelo, chose qui n'a pas encore été voté. C'est un élément de réflexion sur ce qui malheureusement est très commun au sein de notre conseil municipal, nous votons des choses déjà entérinées et déjà passées.

Enfin page 39, un élément un peu moins anecdotique mais sur lequel j'aurais aimé avoir quelques précisions parce qu'à lui tout seul il doit tempérer l'autosatisfaction dont je parlais précédemment, « lorsque je lis que la facture d'eau de la Ville en 2010 a considérablement augmenté et pour quelles raisons : à cause d'une sensible hausse sur l'arrosage due à plusieurs fuites et surconsommation lors de manifestations malgré la mise en place du Schéma d'arrosage économe par le service Espaces verts. » Alors si on met en place des schémas, des plans, des agendas 21 et si on n'est pas capable de maîtriser ce qui malheureusement n'apparaît qu'au gré d'un sous paragraphe dans une page et qui est aussi important que la consommation d'eau, je me dis qu'il y a quand même beaucoup d'amélioration à faire et qu'on devrait mettre l'accent sur le fait de prioriser certains éléments. Ne pas se gargariser systématiquement mais regarder le chemin qui reste à parcourir et cet élément vient nous rappeler l'humilité qu'il faut avoir dans ce domaine-là. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hofer** qui souligne « qu'au lieu de chercher la petite bête, je vais plutôt m'attacher aux aspects globaux du dossier. En effet, on ne peut que se réjouir de la qualité du travail rassemblé par les services municipaux.

Tout d'abord, il faut rappeler que Pessac est engagée et somme toute assez performante, qu'elle a aussi d'importantes marges de progrès comme cela a été souligné précédemment et que nous sommes face à un territoire au développement qui reste insuffisamment soutenable.

Ce document fait foi de l'engagement important de la Ville. L'action publique que nous pilotons a du sens et du relief. Notre engagement en faveur du développement durable est

effectif et productif. Pessac a la volonté de prendre notamment le virage du facteur 4. Nous avons cependant là-dessus d'importantes marges de progrès. L'évolution des consommations d'énergie n'est pas encore à la hauteur des enjeux mais comme dans toutes les collectivités, même si Pessac fait des efforts. Il faut démultiplier notre énergie pour atteindre la règle des 3x20 qui constitue la première porte à franchir. Rappelons-nous ces 3x20, en 2020 20% d'énergies renouvelables, 20% de réduction des émissions de gaz à effets de serre par rapport à 1990. Nous en sommes encore loin. Notre groupe a obtenu une enveloppe de 500 000 € annuels sur le PPI pour réaliser des économies d'énergie. A cette enveloppe, il faut ajouter le SDAL et différentes opérations, notamment sur le patrimoine scolaire, et prochainement pour l'Hôtel de Ville. L'engagement budgétaire de notre collectivité est probablement de l'ordre du million annuel. Mais, il nous faut un schéma directeur pour les énergies renouvelables sur Pessac. Nous devons nous engager dans un Plan Climat. Outre les engagements financiers, s'imposent de nouvelles façons de concevoir les projets. Il nous faut intégrer les coûts de fonctionnement de tous les nouveaux bâtiments, cette analyse en coût global est indispensable. Il nous faut changer de logiciel, penser les projets autrement plus globalement, en faire certainement moins, former les services et nous doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage spécifique. Il nous faut également lancer une politique de compensation pour toute nouvelle création sauf à concevoir des bâtiments à énergie positive.

Enfin, l'enjeu de l'exemplarité n'est pas le seul apanage des services, il nous revient à nous élus d'être à la hauteur des enjeux. Le sommes-nous vraiment ? J'en profite pour saluer toutes celles et ceux qui aujourd'hui sont venus à pied, à vélo ou en transports en commun ou qui ont organisé un covoiturage, au regard du nombre de berlines ou de 4x4 garés autour de la Mairie, nous sommes minoritaires à adopter ces pratiques.

Interrogeons-nous plus globalement sur les pratiques des Pessacais et de ceux qui fréquentent la commune tous les jours. La règle des 3x20 s'applique au territoire communal. Bien sûr notre politique d'urbanisation, nous apparaît durable. Elle porte le sens d'une ville plus compacte mais là-encore l'évolution démographique nous oblige à plus d'efforts que jamais pour réduire la totalité des consommations locales d'énergie et limiter nos émissions de gaz à effets de serre. C'est déjà le cas, semble-t-il, pour un certain nombre d'opérations mais c'est encore insuffisant. Il nous faut être plus persuasifs et faire du développement durable un support à plus de lien et de solidarité, un plus qualitatif dans les conditions de vie, en résumé un mieux-être des Pessacais. La réhabilitation du site d'Arago est un exemple de ces bonnes pratiques, nous saluons cette opération qui mixe initiative publique et privée sous la houlette de Domofrance. Le projet de solidarité porté par la commune semble également esquisser des perspectives intéressantes, notamment en faveur de solidarités non monétaires. Je sais, nos partenaires, comme la CUB notamment, au travers de son Plan Climat, les conseils Général et Régional, très investis. C'est une chance face à une politique d'État aux beaux discours mais aux réalisations moins convaincantes. Nul doute qu'il faudra en 2012 changer de cap pour reticoter le prometteur Grenelle de l'Environnement. »

Monsieur le Maire donne à nouveau la parole à **Madame Dumont** qui déclare que ce rapport se veut très transparent, modeste, montrant effectivement qu'on est sur la bonne voie mais qu'on a des pistes de progrès relativement importantes. C'est le cas pour tout ce qui concerne les économies d'énergie, ou notre consommation d'eau qui a fortement diminué depuis 5 ans avec des hauts et des bas. Il faut donc persévérer.

Monsieur le Maire déclare que certaines choses vont mieux et d'autres un peu moins bien. Il souligne cependant qu'on ne peut que se féliciter de voir l'ensemble des actions menées par les services de la ville.

Il tient d'ailleurs à les remercier d'une part pour la qualité du rapport présenté et pour leur compétence et la qualité de leur travail au quotidien.

Il ajoute que c'est un rapport global qui a été privilégié car les actions développement durable s'étendent à l'ensemble des activités de la commune auxquelles a été rajouté le pilier de l'épanouissement humain.

Pessac est une ville dont le revenu moyen par habitant est supérieur à la moyenne nationale, c'est vrai et tant mieux. Mais en même temps, sur le territoire communal, se trouvent des personnes, de familles qui gagnent bien leur vie et d'autres dans la plus

grande précarité. L'objet même de notre travail républicain c'est de faire que chacun sur la commune se sente au mieux et, en tout cas, soit reconnu et accueilli pour ce qu'il peut et sait faire. C'est ça l'objectif commun à la municipalité.

Récemment un rapport de l'Observatoire des Inégalités est sorti. Il se trouve que Pessac y est analysée en tant que ville de plus de 50 000 habitants parmi 135 autres. C'est la deuxième ville la moins inégalitaire de France. L'action publique menée depuis de longues années a-t-elle eu un effet sur cette transformation des inégalités et le fait que les Pessacais se trouvent un peu mieux qu'ailleurs ?

La question mérite d'être posée quand on lit que la commune la plus inégalitaire est Neuilly. Il y a peu être un certain nombre d'effets des uns et des autres sur la manière dont les politiques publiques, la puissance publique interviennent sur le territoire.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation effective de ce rapport en Conseil Municipal en amont du Débat d'orientations budgétaires 2012.

aff n°2011-472 : Rapport 2011 relatif à la Dotation de Solidarité Urbaine 2010

La loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité urbaine (DSU) prévoit que « le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine, présente au Conseil Municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement ».

La DSU est calculée sur des critères prenant en compte l'insuffisance des ressources d'une commune et les charges pesant sur elle (potentiel financier, nombre de logements sociaux...).

Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines. Elle est un élément déterminant du travail conduit en matière de développement social urbain et notamment en matière de Politique de la Ville.

Pour 2010, le montant de la DSU a été de 1 317 968 €. Cette dotation a représenté 9,21% des dotations et participations de l'État et 2,15% des recettes réelles de fonctionnement.

La Ville de Pessac consacre la DSU au renforcement de son action en matière de développement social urbain.

Ce rapport 2011 reflète ainsi la poursuite et le renforcement d'une intervention globale, transversale et ambitieuse au service des territoires de la Politique de la Ville (Sauge, Châtaigneraie-Arago, Alouette Haut-Livrac), au service de la tranquillité des Pessacais ainsi qu'en matière d'accompagnement des pessacais dans leurs démarches d'accès aux droits.

Quel que soit l'axe de cette intervention, l'action de la Ville en matière de développement social urbain est toujours conduite dans le cadre d'un travail fortement partenarial et dans le souci de la concertation notamment avec les habitants.

En 2010 la Ville de Pessac a perçu 1 317 968 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) qu'elle a consacrés au renforcement de son action en matière de Développement Social Urbain.

Cette action s'est articulée autour de 3 axes distincts et complémentaires :

Axe 1 « Mettre en œuvre le projet de Développement Social Urbain des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville »

Axe 2 « Accompagner les Pessacais dans leurs démarches d'accès aux droits et aux services »

Axe 3 « Préserver la tranquillité des Pessacais »

L'axe 1, action spécifique aux quartiers de Saige, Châtaigneraie-Arago et Haut-Livrac est global et partenarial. Beaucoup de services municipaux et de partenaires y sont impliqués. Comme pour 2007, 2008 et 2009 elle s'est articulée autour des orientations du CUCS signé avec l'État et la CUB en mars 2007 :

- L'habitat et le cadre de vie
- Le développement économique, l'emploi et l'insertion professionnelle
- L'action sociale et éducative
- La prévention de la délinquance et la sécurité (Travail présenté dans l'axe 3 « Préserver la tranquillité des Pessacais »)

Les services municipaux concernés ainsi que le CCAS sont intervenus dans cette politique comme pilotes des actions sous maîtrise d'ouvrage Ville ou CCAS ou dans le cadre d'un travail dans leurs domaines de compétence.

La MOUS, dont c'est la mission spécifique, a poursuivi son travail d'animation globale et de coordination en veillant notamment à la transversalité dans l'intervention des services municipaux.

Ce qui a été réalisé en 2010

1.1 En matière d'habitat et de cadre de vie

A Saige, la Ville a continué de soutenir la copropriété des Acacias dans la recherche des financements pouvant permettre la concrétisation de la phase de requalification des espaces extérieurs. La requalification de la Maison Municipale et le projet d'extension de la Plateforme des services au public ont été étudiés. Dans le cadre d'un travail avec les jeunes, le City stade a été requalifié.

A la Châtaigneraie-Arago, l'année 2010 a été décisive pour le Projet de Renouvellement Urbain :

- L'équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue en janvier à l'unanimité des partenaires ,
- Le projet a été validé en juin, également à l'unanimité des partenaires,
- Il a été présenté aux habitants en octobre lors d'une 3ème réunion publique.

1.2 En matière de développement économique, d'emploi et d'insertion

La Direction de l'emploi a poursuivi son travail de coordination pour ces quartiers notamment à travers l'animation du groupe « emploi quartiers » pour construire une cohérence des parcours d'insertion et favoriser le rapprochement des acteurs.

491 jeunes des 3 quartiers ont été suivis par la Mission Locale. 218 ont signé un ou plusieurs contrats de travail (dont 22 contrats en alternance) ou bénéficié d'une formation. 160 habitants ont bénéficié d'un accompagnement par le PLIE. La clause d'insertion a notamment permis à 29 jeunes et jeunes adultes de ces 3 quartiers de travailler.

1.3 En matière d'action sociale et éducative

Dans le cadre de la programmation 2010 du CUCS, 42 actions ont été soutenues dont 11 portées par les centres sociaux, 26 par d'autres associations et 5 par la Ville ou le CCAS.

La MOUS a particulièrement travaillé à renforcer et structurer les relations de la Ville avec les 3 centres sociaux : Mise en place de réunions inter-centres, instauration d'une rencontre annuelle entre les trois centres et le Maire, poursuite des comités de liaison et création d'outils de liaison.

Les directions de la Jeunesse, de l'Éducation, de la Culture, de la Vie associative et des Sports ont été également impliquées dans ces quartiers à travers leurs services respectifs, leurs dispositifs et les multiples manifestations organisées tout au long de l'année 2010 (Voir détail dans le rapport).

En 2010, Le dispositif de réussite éducative (DRE) de Pessac a accompagné une centaine d'enfants de 2 à 16 ans. 54% des parcours ont atteint les objectifs fixés, 34% les ont partiellement atteints et 12% ne les ont pas atteints. 58% des enfants ayant participé aux ateliers de préparation au Brevet des collèges l'ont obtenu. L'impact des accompagnements est donc positif dans la plupart des cas et les professionnels se saisissent de plus en plus du dispositif.

Le Centre Communal d'Action Sociale est aussi amené à intervenir fortement dans les trois

quartiers d'habitat social et ce dans chaque domaine de son activité : Action sociale et développement local, services aux personnes âgées, services à la petite enfance. Il faut aussi souligner le travail de la Plateforme, des 3 centres sociaux ainsi que celui de nombreuses associations de quartiers qu'il convient de saluer pour leur action dans ces quartiers.

L'axe 2, c'est la Plateforme des services au Public, Maison du Droit et de la Médiation qui anime ce travail d'accompagnement en permettant aux personnes confrontées aux difficultés administratives et juridiques, une écoute et des possibilités d'accéder à leurs droits et d'être aidés dans leurs démarches. En 2010, la Plateforme a reçu plus de 7 300 personnes ce qui montre toute l'importance et toute la pertinence de son travail (Elle avait reçu 1 881 personnes en 2001 et 3 000 en 2006). Ce public 2010 était :

- Plutôt féminin (62 %)
- Issu pour moitié des quartiers populaires et pour moitié des autres quartiers
- Plutôt salarié (53%)
- Disposant de faibles ressources (81 %)
- Avec une forte représentation des 40 ans et plus (68 %)
- Avec des 18/25 ans de plus en plus présents

Parmi ces 7 300 personnes, Plus de 4 600 ont été reçues par les 3 agents municipaux dans le cadre de ce que nous appelons l'accueil et le conseil « service public » c'est-à-dire un accueil administratif et juridique et une aide aux démarches

Près de 2 500 ont été reçues dans le cadre des permanences de nos partenaires : Infodroits, Familles en Gironde, la Déléguée du Médiateur de la République, La Maison de Simone, Réseau Santé Solidarité, le PRADO 33, les Conciliateurs de Justice, la Point d'accueil et d'Écoute jeunes, la Mission Locale des Graves, la Protection judiciaire de la jeunesse.

A noter également la poursuite du travail de « Médiation citoyenne » : des Pessacais bénévoles formés à la médiation et permettant aux Pessacais en conflit de renouer le dialogue et de rechercher des solutions ainsi que les « Animations partenariales » pour informer et sensibiliser sur des thèmes spécifiques. Notamment, « L'Atelier Économe » Prix coup de cœur 2010 aux trophées Agenda 21 de la Gironde.

Cette action de sensibilisation au développement durable a rassemblé 50 familles pessacaises, les fournisseurs de fluides (Gaz de Bordeaux, Lyonnaise des eaux, EDF), 1 partenaire privé (Leroy Merlin), des partenaires locaux (bailleurs sociaux, centres sociaux, CCAS, MDSI, FSL, associations...) et des services municipaux (Agenda 21, Plateforme).

Elle a permis de sensibiliser aux gestes économes des familles en précarité, pour favoriser des économies d'énergie et d'eau, réduire les factures et lutter contre la précarité énergétique.

7 réunions d'information collectives à l'attention des pessacais, des relais sociaux et des partenaires ont été organisées sur l'aide aux victimes, le micro crédit, l'embauche et les contrats de travail, les relations durant le contrat de travail, la rupture du contrat et les conflits dans le travail, Sensibilisation à l'Écoute, les pièges internet.

Enfin, l'axe 3 qui concerne la tranquillité des Pessacais.

La politique de Prévention de la Délinquance et de Sécurité est initiée dans le cadre d'une démarche partenariale animée par la Municipalité à partir d'une approche équilibrée entre éducation, prévention, dissuasion, répression et solidarité. Le CLSPD en constitue l'instance de pilotage. En 2010 comme pour les années passées, cette politique s'est déclinée autour de 13 axes interdépendants.

Cette politique fait l'objet d'un travail au quotidien dans le cadre du CLSPD avec les partenaires qui se traduit par des réunions de groupes.

Il faut saluer le travail de la Direction Sociale et Urbaine et celui des autres services de la Ville sans qui ces actions transversales ne seraient pas possibles.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Guillemoteau** qui ne souhaite pas faire de l'autosatisfaction mais c'est aussi l'occasion d'apporter un focus particulier sur un travail quelquefois ingrat, qui ne suscite pas particulièrement une publicité outrancière, parce que la tranquillité publique s'accommode mal de la publicité.

C'est aussi une manière d'adresser un hommage tout particulier aux agents des collectivités territoriales, souvent décriés, qui font un travail de l'ombre tout à fait remarquable.

En l'occurrence, sur l'axe 2 et l'axe 3, un certain nombre de choses doivent être mises en avant. La Plateforme des services au Public a commencé dans un quartier d'habitat social. C'était un choix délibéré. Celui de mettre le droit au service des citoyens et puis on y a ajouté des services de médiation. De 1 800 demandes en 2001, on est aujourd'hui à 7 300. 4 500 visites de personnes diverses qui viennent chercher des renseignements.

Il faut aussi souligner le travail remarquable fait par le service de la médiation citoyenne qui fonctionne avec des bénévoles pessacais qui apportent de leur temps pour tenter de régler des conflits, souvent de voisinage, avant le conflit judiciaire.

Ce travail a été très bien mené par Annie-Martine Lasserre qui a été remplacée par Elise Martin, juriste, qui se met au service des Pessacais.

Concernant l'axe 3, celui de la tranquillité publique, avec les dispositifs qui tournent autour du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance mené de main de maître par Stéphane Bellet, qui a pour vocation de tisser un réseau relationnel qui permet à différents partenaires de se parler des difficultés qui peuvent émerger sur tel ou tel quartier.

L'idée de départ était de se focaliser sur les trois quartiers d'habitat social puis on y a ajouté la problématique de la zone industrielle, celle du centre-ville avec sa densification et l'arrivée du tramway.

Le CLSPD, ce sont des lieux de rencontres entre partenaires qui veillent en lien avec la Police nationale mais aussi avec le Parquet du tribunal pour réguler les questions de tranquillité publique qui donnent des résultats.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Laversanne** qui insiste sur l'aspect emploi de ce rapport. Il faut rappeler que l'emploi n'est pas une compétence municipale, c'est dévolu à l'Etat avec Pôle Emploi. Mais, la commune s'emploie justement à travailler sur les plus défavorisés, ceux qui sont éloignés de l'emploi. C'est un travail difficile qui ressemble au Tonneau des Danaïdes parce que justement il n'est pas visible et pas reconnu. Il faut donc rendre hommage au service Emploi pour ce travail quotidien.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hofer** qui souhaite situer l'action des éducateurs et animateurs sur la commune, présentés comme des personnes qui interviennent pour la tranquillité de la cité. En effet, leur fonction première est de permettre aux jeunes de se doter d'un avenir plus favorable, de s'épanouir. C'est un travail compliqué qui porte ses fruits. Cela permet aux jeunes de mieux se situer et d'être mieux intégrés.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport.

aff n°2011-473 : Soutien de la Ville de Pessac au projet de Renouvellement Urbain d'Arago – Approbation de la Convention partenariale du projet

Le quartier Châtaigneraie-Arago est inscrit dans la géographie prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Pessac. Il comprend 3 secteurs distincts mais constituant un quartier à part entière : la Châtaigneraie (675 logements sociaux), Arago (611 logements sociaux) et Antoune (173 logements sociaux et privés). Soit près de 1 500 logements, la plupart en locatif social et gérés par Domofrance.

Le projet de renouvellement urbain d'Arago s'inscrit dans le prolongement du travail d'aménagement et de développement initié il y a 20 ans sur ce quartier. Il va se traduire par une intervention forte sur la résidence Arago.

En 2006, le rachat de la résidence d'Arago par la société Domofrance a en effet permis

d'engager une réflexion sur son devenir avec la volonté commune de la Ville et du bailleur social de faire émerger une nouvelle ambition pour ce quartier.

Une réflexion participative et partenariale (État, CUB, Région, Domofrance, Ville) a montré qu'une réhabilitation classique d'Arago ne permettrait pas de répondre aux enjeux d'avenir du quartier. Il a semblé nécessaire d'être plus ambitieux et d'orienter le projet selon 3 axes :

- La préservation des équilibres sociaux en favorisant la mixité sociale,
- L'attractivité du quartier par un travail sur les formes urbaines, l'habitat et l'offre de services,
- L'intégration de la dimension environnementale par un travail sur les économies d'énergie, la précarité énergétique, le tri sélectif, le paysage, la biodiversité, etc.

En 2009, un concours a été lancé par Domofrance en lien avec la Ville, l'Etat, la Région et la CUB pour élaborer le projet.

Au final, c'est un projet d'ensemble, allant très au-delà d'une opération classique d'aménagement que la Ville de Pessac et Domofrance ont décidé de promouvoir. Ce projet veut concilier les préoccupations environnementales avec l'ambition de voir émerger un quartier moderne, vivant, capable de susciter du lien et de la solidarité. Il s'inscrit pleinement dans les axes « Une ville durable et généreuse » « Une ville durable et écologique » « Une ville durable et à partager » de notre Projet de Ville.

Le projet Arago s'inscrit dans le projet de territoire de la Ville. Il s'organise autour de principes clairs d'aménagements et propose une rénovation en profondeur du cadre de vie et de fonctionnement du quartier, dans un souci d'exemplarité en matière de développement durable.

Un projet qui s'inscrit dans le projet de territoire Pessacais

Le projet de territoire Pessacais vise notamment à recréer des liaisons entre les quartiers, en s'appuyant sur la trame verte et bleue et sur l'axe convivial centre-ville / Saige. L'ambition stratégique du projet est de connecter le quartier Arago-Châtaigneraie à cet axe pour valoriser sa liaison au centre-ville, au travers du parc Camponac et à l'appui du tracé du ruisseau du l'Artigon.

Quatre grands principes d'aménagement

- L'ouverture du quartier sur son environnement
- Une organisation spatiale clarifiée organisée autour de l'avenue de la Châtaigneraie et d'une nouvelle « méridienne verte »
- Une fluidité interne améliorée
- Un rôle structurant accru pour l'avenue de la Châtaigneraie

518 logements réhabilités en BBC

- Une volonté de diversité architecturale
- Un confort fortement amélioré pour les habitants, notamment en terme d'isolation
- Des consommations d'énergie divisées par 3
- Un rééquilibrage de la typologie des logements : davantage de T2 et T3 afin de mieux répondre à la demande actuelle
- Une adaptation des immeubles aux Personnes à Mobilité Réduite notamment en rendant un bâtiment (Bât A) complètement accessible avec des équipements adaptés

Les bâtiments F et D d'Arago 2, ainsi que les logements au-dessus du centre commercial et ceux du centre médical, soit au total 93 logements, seront démolis pour permettre à la fois la création de la méridienne verte et une offre nouvelle de logements.

Une nouvelle offre de logements

Aujourd'hui le quartier compte 611 logements destinés aux locataires ne dépassant pas les plafonds PLUS. Demain, après démolition des 93 logements et construction des nouveaux logements à l'emplacement des bâtiments F et D et au-dessus du centre commercial, il

comptera 723 logements beaucoup plus diversifiés : 518 logements PLUS réhabilités et 205 logements neufs (116 logements PLUS, 28 logements PLS, 31 logements en accession, 30 logements PLAI pour une Résidence Sociale jeunes travailleurs). Soit une offre supplémentaire de 112 logements.

Une offre commerciale confortée

La requalification du centre commercial vise à transformer le site en profondeur sur les plans commercial, architectural et urbain.

L'enveloppe du bâtiment sera restructurée par une extension des cellules commerciales et par le traitement des vitrines et des parties arrières (stockage et livraisons). La construction de bâtiments d'habitation de 3 étages, au-dessus des commerces, donnera au site des proportions spatiales adaptées. Les 73 logements ainsi construits, apporteront la mixité fonctionnelle et sociale qui manque au lieu.

Un espace de centralité sera créé par le nouveau cadre architectural mais aussi le traitement du parking. La « Place publique » ainsi aménagée permettra un usage mixte. Le parking du centre commercial sera pour cela rétrocédé par Domofrance à la Ville à titre gratuit. Il sera traité en tant qu'espace public d'entrée de quartier en confortation du boulevard urbain de la Châtaigneraie et du parc de Camponac pour que soit traitée de façon globale et cohérente l'entrée du quartier et le lien avec le parc.

Des espaces extérieurs et des voiries réaménagés

Les espaces extérieurs seront aménagés avec des identités propres à chaque sous ensemble. Des espaces de jeux et de rencontre favoriseront le « vivre ensemble et la mixité ». La création d'un maillage piéton/vélo Est-Ouest permettra de relier les deux extrémités du quartier et en particulier la future station de tramway.

L'espace public et privé sera recomposé pour de nouveaux usages via les maîtrises d'ouvrages de Domofrance, de la ville de Pessac et de la Communauté Urbaine :

- La CUB aménagera la deuxième tranche de l'avenue de la Châtaigneraie dans le cadre du contrat de co-développement 2014-2016,
- Domofrance aménagera les voies de desserte du programme de construction Sud, la voie Nord visant à irriguer les immeubles ainsi que les autres voiries et stationnements,
- La Ville de Pessac aménagera la « Place publique ».

Une volonté d'exemplarité

- En terme de relogement, la volonté est d'accompagner les habitants des bâtiments voués à la démolition en respectant scrupuleusement leurs souhaits de relogement,
- En terme environnemental l'ambition est d'améliorer l'efficacité énergétique, de favoriser les déplacements doux, de mettre en œuvre le tri sélectif des déchets, etc
- En terme d'insertion, de qualification, de formation et d'emploi, il s'agit de profiter du chantier pour permettre aux habitants de ce quartier mais aussi à d'autres Pessacais de travailler et/ou de se former en mobilisant tous les outils, dispositifs et partenaires,
- En terme de participation et d'implication citoyennes, il s'agit d'associer les habitants aux transformations de leur cadre de vie en s'appuyant en particulier sur le centre social, l'amicale des locataires et le comité de quartier,
- En terme de vie sociale, l'ambition est de dynamiser durablement la vie du quartier, améliorer l'appropriation par les habitants du projet et du futur quartier et travailler au changement d'image et à l'ouverture du quartier (pôle culturel Camponac, tram,...),
- Enfin, en terme de Gestion Urbaine de Proximité, le souhait est d'associer les habitants à la transformation de leur cadre de vie. Il s'agira de définir via une Charte, les engagements des partenaires sur les champs de la GUP : gestion locative et qualité de service, propreté, tranquillité et sécurité, services aux habitants, modes de participation des habitants, mise en œuvre des actions, etc.

Pour affirmer cette volonté d'exemplarité, plusieurs labels sont recherchés : la certification Habitat et Environnement BBC Effinergie ; le concours « architecture bas carbone » d'EDF ; l'appel à projet EcoQuartier du Ministère du logement pour lequel la Ville de Pessac, en collaboration avec Domofrance, l'Etat et la CUB, a souhaité concourir et dont les résultats seront connus fin novembre.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Olivier** qui déclare qu'une fois n'est pas coutume, parce que son groupe a été très critique au début sur cette opération, il constate avec plaisir ce que le bilan, notamment sur les reconstructions le satisfait pleinement. Il attire également l'attention sur le centre commercial qui a une typicité particulière car certains petits commerces, la boucherie et la poissonnerie, attirent des clients qui ne sont pas du quartier voire même qui viennent de communes limitrophes. C'est une économie extrêmement fragile et il faut envisager des mesures pour les aider voire même les indemniser.

Monsieur Despujols confirme que cette préoccupation est partagée par tous. Cette partie du projet est encore soumise à la concertation car elle n'est pas entièrement satisfaisante, ni pour la municipalité, ni pour les commerçants, notamment en terme de conditions de chantier et de fermeture. Il faut le travailler et trouver des solutions.

Monsieur le Maire déclare qu'il doit recevoir des commerçants sous quelques jours et qu'il s'est lui-même rendu sur place à plusieurs reprises pour essayer de voir comment il était possible d'avancer.

La Ville de Pessac bouge beaucoup : la requalification du centre-ville, le projet d'éco-quartier du l'Artigon qui commencera en 2012 avec 300 logements, cette rénovation complète et cette transformation d'un quartier d'habitat social en éco-quartier d'habitat social, plus de 600 logements réhabilités BBC, la méridienne verte, l'accession à des produits de logement diversifiés, l'ouverture entre le pôle culturel de Camponac et le quartier environnant. Le centre-ville bouge mais ça n'est pas seulement le centre-ville. Toute la commune bouge avec le projet touristique SAVE, le grand Bersol sur lequel une réflexion est engagée.

Pour en revenir à Arago, ce sont 5 années d'action pour essayer de changer ce quartier en éco-quartier d'habitat social et de faire que les plus humbles du territoire communal y trouvent aussi une manière de vivre qui soit intéressante pour eux. C'est le projet vers lequel la Municipalité souhaite aller. Ça va, tout au long des 5 années qui viennent, produire des effets. Le centre social, des acteurs locaux, des résidences culturelles sont impliqués dans cette mutation. Il existe même un projet par le Web, par la vidéo, de garder la mémoire de ce quartier autour de ce vaste chantier d'Arago.

D'après Domofrance, c'est le plus grand projet de rénovation, hors ANRU, du sud de la France. Le 90 millions sont financés hors ANRU puisque l'État participe à dose homéopatique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-474 : Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2012

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat ait lieu en conseil municipal sur les orientations du budget à venir. Ce débat doit intervenir dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget primitif. L'assemblée délibérante ne vote pas sur ce débat mais prend acte de la tenue de celui-ci.

La tenue du DOB permet à l'Assemblée Délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget Primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Les caractéristiques du DOB :

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le contenu du débat n'est pas précisé par les textes. L'ordonnance du 26 août 2005 oblige toutefois l'assemblée délibérante à débattre, en sus des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés par la collectivité.

Les éléments du DOB 2012 vous seront présentés comme suit :

- Les perspectives économiques pour 2012 et les mesures du projet de loi de finances 2012 intéressant les collectivités locales et plus particulièrement la commune.
- La prévision de situation financière au 31 décembre 2011 et les perspectives budgétaires 2012.

Le projet de loi de finances est actuellement en discussion au Parlement et devrait être votée dans le courant du mois de décembre 2011. Ce DOB est à jour des informations que nous avons à la date du 21 octobre, à savoir le PLF dans sa version initiale.

Le projet de loi de finances pour 2012 (PLF) se présente comme suit :

Une progression du PIB qui serait de l'ordre de 1,7% pour l'année 2011, soit une légère progression par rapport à 2010 (+1,5%).

Pour 2012 la variation attendue du PIB en volume serait de +1,75%. Toutefois une incertitude importante pèse sur 2012 et ce +1,75% paraît optimiste et devrait être revu à la baisse par le gouvernement.

Les prix à la consommation connaîtraient une progression de 2% en 2011 (+1,5% en 2010). En 2012, l'inflation prévisionnelle connaîtrait une inflexion à +1,7%

Le total des dépenses de l'État seraient de 366 milliards d'euros pour 289 milliards d'euros de recettes soit un solde du budget général de -77,2 milliards d'euros (-3,7% du PIB avec les budgets annexes).

A noter que le solde des administrations publiques locales serait de -0,2% du PIB, celui de la sécurité sociale de -0,4% et celui des organismes d'administration centrale de -0,2% du PIB

Le solde global des administrations publiques atteindrait donc en 2012: -4,5% du PIB.

Les perspectives de ce PLF amèneraient le solde des administrations publiques à -3% en 2013, -2% en 2014, -1% en 2015.

Les transferts de l'État aux collectivités locales :

- l'enveloppe normée soumise au gel s'élève à 50,65 milliards d'euros avec notamment en son sein la DGF pour 41,47 milliards d'euros.
- Les transferts financiers hors enveloppe atteignent 22,47 milliards d'euros dont la contrepartie des dégrèvements pour 10,31 milliards, le FCTVA pour 5,51 milliards, les dotations garanties des FDTP pour 2,97 milliards.
- Les transferts en contrepartie de transfert de compétence ou de la réforme de la TP atteignent 27 milliards d'euros.

On rappelle que la 2^{ème} conférence sur les déficits publics avait conclu que: « Les concours financiers de l'État aux collectivités locales, hors FCTVA, seront gelés en valeur à partir du budget triennal 2011-2013 ». En conséquence, 2012 constitue la seconde année de gel des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales.

La totalité de l'enveloppe normée (DGF et dotations associées, DGD formation professionnelle, compensations d'exonérations, hors FCTVA et amendes) est gelée sur la durée du triennal 2011-2013. Le montant de l'enveloppe est de 50,6 M€. Toutefois, à l'intérieur de l'enveloppe, certaines composantes évoluent naturellement (compensations d'exonération par exemple). Enfin, la DGF est majorée d'un montant permettant de couvrir les contraintes de financement au sein de la DGF ne pouvant être couvertes par des redéploiements internes.

Depuis 2010, la règle d'indexation de la DGF sur le taux d'inflation a été supprimée. Le montant de la DGF est fixé chaque année en loi de finances. En 2012, la DGF s'élève à 41,46 milliards d'euros, soit +0,2% par rapport à 2011. Les règles de calcul des composantes de la part forfaitaire de la DGF des différentes catégories de collectivités sont modifiées afin de dégager des marges de manœuvre pour les composantes de la DGF progressant mécaniquement et pour la progression de la péréquation.

On relève aussi dans ce PLF la suppression de l'indexation de la plupart des dotations de fonctionnement et d'investissement et la minoration des compensations d'exonération (-4,5%).

A noter qu'à la fin du mois d'octobre une ponction nouvelle des recettes de l'État vers les

collectivités d'un montant de 200 millions d'euros est en discussion. Nous ne serions plus dans un gel des concours de l'État mais dans une diminution de ceux-ci.

Les règles de calcul des composantes de la part forfaitaire de la DGF pour les communes et EPCI sont les suivantes :

Il y a une reconduction des montants 2011 de la dotation de base par habitant et du montant moyen de la catégorie pour les EPCI.

Un écrêtement du complément de garantie qui est modulé en fonction du potentiel fiscal des communes. Ne contribueront à cet écrêtement que les communes dont le potentiel fiscal est supérieur à 90% de la moyenne de leur groupe démographique ; aucune commune ne se verra prélevé plus de 6% de son complément de garantie. Cette mesure devrait permettre de dégager 140 M€. On se rappelle que la ville de Pessac avait subi une baisse de 6% de cette enveloppe garantie entre 2010 et 2011. Pour 2012 nous devrions être sur cette même tendance.

La minoration des parts compensations devrait permettre de dégager 100 M€ toutefois il y a une possibilité pour le CFL de moins minorer ces composantes si les coûts supplémentaires résultant de la progression de l'intercommunalité et de l'augmentation de la population sont moins importants que prévu.

Un complément de financement sera assuré par la minoration des compensations d'exonérations qui restent les variables d'ajustement et qui subiront une minoration de 77 M€ permettant de financer la progression de la DGF

Le renforcement des moyens de la péréquation se traduit par :

Un Soutien en faveur des dotations de péréquation communale :

- Dotation Solidarité Urbaine = au moins +60 M€ (soit 1 371 M€ à répartir),
- Dotation Nationale de Péréquation = à priori pas de baisse en 2012 (au moins 755 M€)

Un Développement de la péréquation horizontale – le calendrier 2011/2013 :

2011 a vu l'entrée en vigueur du fonds de péréquation des Droits de Mutations des départements, le maintien des dotations de péréquation horizontale (Fonds de solidarité Île de France et Fonds Départemental de Péréquation de la TP) et des travaux réalisés sur la création d'un mécanisme de péréquation horizontale du bloc communal (article 125 de la loi de finances initiale de 2011).

2012 verra donc l'entrée en vigueur du fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC).

L'article 125 de la loi de finances pour 2011 avait posé les principales règles de fonctionnement du fonds de péréquation horizontal du bloc communal et intercommunal:

- un objectif de ressources du fonds fixé en 2015 à 2% des recettes fiscales
- un fonds alimenté par un prélèvement opéré sur les ressources des communes et groupements appréciées au niveau de l'EPCI
- un reversement en fonction du potentiel financier et éventuellement de critères de charges

L'article 125 prévoyait la rédaction d'un rapport du Gouvernement, remis au Parlement après avis du comité des finances locales. Ce rapport, réalisé en 2011, organise la péréquation communale et intercommunale.

Le calcul du montant dû au titre du FPIC fait intervenir 6 groupes démographiques, Pessac est dans le groupe des plus de 200 000 habitants (c'est la population de la CUB qui est prise en compte),

Ce fonds national unique devra permettre une réduction des inégalités sur l'ensemble du territoire.

La mesure de la richesse sera réalisée au niveau intercommunal en consolidant les ressources du groupement et de ses communes membres : la notion d' « ensemble intercommunal » est introduite.

Au total, en 2011, 4 238 collectivités auraient été concernées par le FPIC dont 2 599 EPCI.

Ce fonds verrait une montée en charge progressive pour atteindre plus d'un milliard d'euros en 2015 : 250 M€ en 2012, 500 M€ en 2013, 750 M€ en 2014, et 2% des ressources fiscales des communes et EPCI à compter de 2015. A priori la CUB ferait partie des EPCI qui contribueraient à ce fonds de péréquation.

Compte tenu de la réforme fiscale, une nécessaire mise en place de nouveaux critères de ressources :

- pour les différentes catégories de collectivités : Le potentiel fiscal des communes est revu avec l'intégration de nouvelles recettes. Mise en place de garanties spécifiques en 2012 pour les dotations de péréquation communale afin d'amortir les effets de la réforme de la fiscalité directe locale ;

- pour la DSU : garantie de sortie spécifique pour les communes sortantes en 2012 : 90% en 2012, 75% en 2013 et 50% en 2014 du montant perçu en 2011 ;

- pour la DNP : garantie de baisse limitée à -10% et de hausse limitée à +20% de l'attribution 2011 pour les communes éligibles (fractions principale et majoration) à compter de 2012 ; Une garantie de sortie spécifique est instituée pour les sortantes 2012 : 90% en 2012, 75% en 2013 et 50% en 2014 du montant perçu en 2011 (fractions principale et majoration).

Une situation financière qui sera préservée au 31 décembre 2011 et un objectif de maintien de nos grands équilibres et de réalisation de nos projets

Un exercice 2011 avec des recettes de fonctionnement en progression malgré le désengagement de l'État.

L'évolution de nos recettes de fonctionnement 2007/2011 est la suivante :

Année	2007	2008	2009	2010	Estimation 2011
Montant (en M€)	54,8	55,5	56,6	58,7	60,4
Évolution	+2,04%	+1,27%	+1,98%	+3,70%	+2,90%

Cette année 2011 devrait présenter un taux d'évolution de nos recettes réelles de fonctionnement de l'ordre de 3% environ. Cette progression se situe dans la fourchette haute des dernières années,

L'origine de cette évolution :

➤ Une Dotation Globale de Fonctionnement toujours en baisse. La DGF (forfaitaire + dotations d'aménagement) qui atteignait 12,2 millions d'euros en 2009 est passée à 12,1 millions en 2010 (stagnation de la part forfaitaire de la DGF et de la DSU, baisse de la dotation nationale de péréquation). Le mouvement de désengagement de l'État s'est accéléré puisque pour 2011 la commune a reçu moins de 11,9 millions d'euros de D.G.F.

➤ Une reprise des droits de mutations qui se confirme

2007 : 1,82 M€

2008 : 1,75 M€

2009 : 1,21 M€

2010 : 1,83 M€

estimation 2011 : plus de 2 M€

Après la chute importante de 2009, nous constatons, pour la seconde année consécutive, un fort dynamisme de cette recette. Toutefois il s'agit d'une recette toujours incertaine, il faut donc faire preuve de prudence pour les prévisions 2012.

➤ On observe une évolution homogène de nos bases fiscales. L'évolution réglementaire des bases fiscales 2011 a été de 2%. L'évolution physique de nos bases a été de 1,3% pour la TH et de 1,5% pour la TFPB. Cette évolution physique est supérieure à la moyenne 2007-2010 pour la TH (1%) et la TFPB (0,7%)

En M€	Bases 2010	Bases 2011	Croissance 2010/2011
TH	70 660	73 040	3,30%
TFPB	60149	62 246	3,50%

Les contributions directes (avec les rôles supplémentaires) qui atteignaient 32,9 M€ en 2010 sont estimées à 34,7 M€ en 2011 soit une progression de 5,5%.

- La Dotation de Solidarité Communautaire versées par la CUB est passée de 2,65 M€ à 2.71 M€ soit une progression de 2,60 %.

L'ensemble des recettes présentées ci-dessus représente près de 90% de nos recettes réelles de fonctionnement. Pour le reste, on note la progression habituelle de nos produits de services : petite enfance, accueil de loisirs, restaurations scolaire et des participations diverses de nos financeurs.

L'évolution de nos dépenses de fonctionnement 2007/2011 est la suivante :

M€	2007	2008	2009	2010	estimation 2011
Dépenses de Fonctionnement	46,2	48,4	50,7	52	53,8
Évolution		+4,80%	+4,80%	+2,60%	3,40%

Le niveau d'évolution de nos dépenses de fonctionnement reste mesuré pour la seconde année consécutive.

Des frais de personnel qui connaîtront une évolution raisonnable de moins de 4 %. Cette progression doit être retraitée de l'intégration du personnel de Pessac en Scène qui a porté sur 12 mois en 2011 et de l'intégration d'agents du CCAS. Pour le reste, les dépenses à caractère général et les dépenses de gestion sont également maîtrisées ce qui permet de préserver notre autofinancement.

Un autofinancement toujours très positif qui se situera pour 2011 à un montant de l'ordre de 6 M€ soit dans la lignée de l'année 2010. Ce niveau est la conséquence d'une évolution de l'ordre de 1,7 à 1,8 M€ de nos recettes et de nos dépenses de fonctionnement (par rapport à notre CA 2010).

S'il est un peu tôt pour avoir la connaissance précise du niveau de nos dépenses d'investissement 2011 on s'achemine, comme les années précédentes, vers un bon taux de réalisation de nos dépenses d'équipement (plus de 70 %) qui devraient approcher les 12 M€.

Les orientations pour le budget 2012 sont les suivantes, en matière de recettes de fonctionnement :

- la fiscalité directe locale (TH, TFPB, TFPNB), cette recette représentera 58 % de nos recettes de fonctionnement 2011. A l'avenir, le mouvement va vers un poids de plus en plus important de cette recette dans nos ressources réelles de fonctionnement du fait de la baisse constante des participations et dotations de l'état.

Pour la réalisation de ce budget nous prenons comme hypothèse que l'évolution de nos bases fiscales 2012 sera dans la moyenne des 3 dernières années. Mais n'ayant pas les bases fiscales définitives de 2011 (notifiées en décembre ou janvier) il est encore trop tôt pour prendre la décision concernant notre politique de taux de fiscalité. Voici nos estimations de bases fiscales en date du 21 octobre 2011.

	Bases prévisionnelles 2011	Bases estimées 2012
Taxe habitation	73 040 000 €	75 000 000 €
Taxe foncière propriétés bâties	62 246 000 €	64 300 000 €

A ce jour, dans le débat sur le projet de loi de finances 2012, aucune décision n'a été prise concernant la revalorisation légale de nos bases. Celle-ci devrait être proche du niveau prévisionnel de l'inflation de ce PLF 2012 soit entre 1,50 % et 2 %.

➤ l'enveloppes CUB (5% de nos recettes) avec la Dotation de Solidarité Communautaire qui devrait connaître un gel en cette année 2012 et se maintenir à 2,6 M€.

➤ la part forfaitaire de la Dotation Global de Fonctionnement (DGF) (20 % de nos recettes de fonctionnement) qui se situait à 9 865 K€ devraient subir, pour la seconde année consécutive une baisse de l'ordre de 2 % (du fait de la diminution de la dotation de garantie) et se situer autour de 9 700 K€. La Dotation de solidarité urbaine (1,3 M€) sera probablement maintenue à un niveau proche ou égal de celui de 2011. En cette fin octobre nous attendons les dernières informations concernant la ponction supplémentaire de l'État sur les concours financiers aux collectivités locales.

Comme chaque année les droits de mutations seront prévus de manière prudente en prenant en compte l'exécution des 2 dernières années qui sera minorée afin de respecter le principe de prudence qui doit guider l'élaboration d'un budget.

Enfin les produits d'exploitation seront budgétés sur la base des réalisations estimées de l'exercice 2011.

Dans un contexte financier contraint, la commune doit poursuivre sa maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en continuant d'assurer un service public de qualité aux Pessacais. Les dépenses de personnel représentent le 1^{er} poste de dépense de fonctionnement de la commune (plus de la moitié des dépenses de fonctionnement). La maîtrise des dépenses de fonctionnement passe donc par une évolution raisonnable du poste des dépenses de personnel.

Les charges générales et les charges de gestion (23 M€ environ) connaîtront également une évolution des plus mesurées (qui devrait être proche de 2%). A noter enfin l'évolution de la subvention au CCAS qui s'explique par la progression de la subvention donnée aux crèches associatives et au budget annexe du CCAS gérant le service des aides à domicile.

Dans l'attente du choix du mode de gestion de la restauration collective, le budget 2012 prévoit la continuité de l'organisation sous sa forme actuelle. Une décision modificative interviendra dans le courant de l'exercice 2012 pour traduire budgétairement (tant en fonctionnement qu'en investissement) le mode de gestion retenu.

Les dépenses d'équipements 2012 qui seront proposées dans le projet de budget se décomposeront entre l'investissement courant et l'investissement à caractère pluriannuel (PPI).

L'enveloppe dédiée à nos investissements courants devrait être budgétée à hauteur de 5 M€.

On trouvera dans cette enveloppe les dépenses habituelles :

- de gros entretien des bâtiments sportifs, culturels, associatifs et à destination des jeunes,
- de rénovation et d'extension des réseaux, notamment d'éclairage public,
- d'aménagements de parcs, d'aires de jeux,
- d'acquisition de matériel et mobilier pour les écoles, les stades et gymnases, les centres de loisirs, le service de la vie associative, la médiathèque et la bibliothèque,

Par ailleurs les dépenses liées à notre PPI devraient progresser par rapport à 2011. Elles sont à ce jour envisagées autour de 12 à 13 M€.

Seront notamment budgétées les opérations à caractère pluriannuel suivantes:

- la construction de la salle « Sports - Événements » de Bellegrave qui sera l'opération phare de cet exercice
- la continuation du plan lumière
- la constitution de réserves foncières
- des enveloppes dédiées à l'accessibilité et aux mises aux normes thermiques des bâtiments
- la 2^{ème} phase des travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville
- la restructuration de l'école maternelle Jules Ferry
- le plan numérique des écoles de la commune
- l'aménagement de l'espace public du centre ville
- la construction de la maison de quartier de Sardine

- l'étude concernant le réaménagement du cimetière communal
- l'étude concernant la salle Le Royal

Monsieur Cabannes conclut en disant qu'on se trouve dans un contexte mouvant et qu'il importe d'être prudent et de se réserver une certaine souplesse dans les choix faits en matière budgétaire et de garder une capacité d'adaptation en cours de route.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui promet d'être bref. *« la question qui se pose, à la description du contexte économique international particulièrement dégradé, est qu'est-ce qui est anormal ? Qu'on ait prêté à tour de bras, sans se préoccuper du remboursement. C'est vrai pour les subprimes, c'est vrai pour la dette souveraine. Ou bien, est-ce que c'est de s'alarmer aujourd'hui de l'impossibilité de rembourser, de faire face à ce risque de défaut pour les états de rembourser une dette arrivée à des niveaux qui sont insoutenables. Fondamentalement, il me semble qu'il ne suffit pas de critiquer les marchés qui ont leur part de responsabilité qui est majeure. Mais ça ne suffit pas, ce ne sont pas les seuls fautifs. Il me semble que notre modèle de société qui vit depuis trop longtemps à crédit à la fois sur les aspects écologiques et sur les aspects économiques, ce modèle de société s'est totalement emballé. On en parlait précédemment à propos du rapport sur le développement durable, mais nous avons vécu et nous vivons aujourd'hui encore très au-dessus de nos moyens en terme aussi bien financiers que matériels mais au sens réel du terme.*

Ce que je déplore, non pas la prise de conscience, parce qu'elle sera salubre, mais c'est la violence avec laquelle cette prise de conscience s'exerce sur nous et malheureusement comme toujours sur les plus faibles. Et cette crise qui est d'une ampleur qu'on n'imagine peut-être pas encore complètement, va jeter nombre de nos concitoyens dans le chômage. Ce qui est la pire des inégalités.

Alors, Pessac, ville solidaire, Pessac, ville généreuse, pour reprendre les termes qui ont été déclinés précédemment, ne doit-elle pas devenir Pessac, ville responsable en renonçant dans son budget 2012 à ses dépenses qui ne sont pas essentielles pour, sans augmenter le volume de ses prélèvements fiscaux et sans augmenter du coup ses dépenses, consacrer une part croissante de son budget aux dépenses de solidarité.

Cela vous paraît peut-être étonnant que je le dise mais pourtant je le pense sérieusement et vous allez voir que la fin justifie mes propositions. Est-ce que SAVE fait partie de ces dépenses de solidarité ? Est-ce que les réceptions de la Mairie, les dépenses de communication font partie de ces dépenses de solidarité ? »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Trautmann** qui déclare : *« Quittons le cadre général pour en venir à Pessac. J'ai relevé quelques imprécisions ou incohérences que je voudrais souligner, l'absence de pagination ne me facilitant pas la tâche.*

Pour ce qui concerne 2011, alors que nous sommes dans une année difficile, les recettes de fonctionnement devraient augmenter de près de 3%. Puisque vous insistez sur le gel des dotations de l'Etat, ce sont donc les contribuables pessacais que vous avez mis à contribution de façon plus importante que la moyenne des quatre dernières années. Autant le dire clairement puisque la même évolution est prévue pour 2012.

La dotation de base de la DGF est calculée par habitant. Puisque votre discours cite de façon récurrente l'attractivité de la ville et un nombre d'habitants en progression et supérieur à 60 000 habitants, elle devrait augmenter mécaniquement. Or vous nous indiquez que cette part forfaitaire a stagné. Que faut-il en penser ?

Des recettes en progression de 2,90% donc et des dépenses en progression de 3,40%. Même si vous la jugez mesurée, elle est de toute évidence supérieure à celle des recettes, ce qui est évidemment une situation à risque et ne doit pas durer dans le temps. Vous mettez en avant l'intégration de l'association Pessac en Scènes dans les services de la ville. Vous nous avez pourtant assuré à maintes reprises que cela ne coûtait pas plus cher que la situation antérieure. Je vous demande d'être cohérent et de ne pas en faire une raison de l'augmentation des dépenses de fonctionnement puisque les économies réalisées parallèlement ne sont pas citées.

Pour les orientations 2012, vous annoncez comme inéluctable le poids plus important de la fiscalité locale dans le budget de la ville, qui passerait de 53% ces dernières années à

58%. Il y a évidemment une tout autre approche de la situation, que je tiens à exprimer ici et qui consisterait à se fixer comme contrainte que la part relative des deux types de recettes reste stable. Car si l'Etat fait des efforts, nous devons en faire également alors pourquoi pas dans les mêmes proportions.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, il est bien tard pour tenter de les juguler. Voilà plusieurs années que nous pointons du doigt l'absence de prévision en matière de coût de fonctionnement induits par les grands investissements. C'était déjà le cas lors de la construction de la Médiathèque mais également du pôle associatif et culturel. Mais, sans remonter si loin, nous vous avons également alerté sur votre propension à embaucher des cadres supplémentaires : dans le service communication en juillet 2007 et plus récemment pour ce qui concerne le service vie associative avec une DGA, une directrice et un cadre chargé de l'évènementiel. Quoique ce poste serait peut-être plutôt à affecter à la communication !

Enfin, parmi les dépenses d'équipement, peut-on avoir des précisions sur la constitution de réserves foncières qui figure en troisième position après la construction de la salle Sports-Evènements de Bellegrave : Quelle sera l'enveloppe qui y sera consacrée ? Quelle urgence y a-t-il à acheter des terrains ? »

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à **M^{elle} Ufferte** qui déclare : « Monsieur Raynal, en disant nous vivons très au-dessus de nos moyens, je crois surtout que nous ne vivons pas tous au même niveau et c'est un des problèmes.

Ensuite, par rapport à ce que vient de dire Mme Trautmann sur l'effort fait par l'Etat et à sa demande de diminution des impôts locaux, je ne suis pas quelqu'un qui va défendre la hausse des impôts locaux, tout le monde connaît ma position à ce sujet, mais on ne peut pas dire que l'Etat fait des efforts quand on voit la hausse de la TVA, qui est l'impôt le plus injuste, à laquelle on vient d'avoir droit il y a deux jours.

A l'heure où, la finance dicte non seulement leur politique aux États mais fait et défait les gouvernements comme on le voit en direct en Grèce ou en Italie, discuter des orientations budgétaires de la commune ne peut se faire sans discuter du contexte international, de la crise et des réponses qui s'imposent. Cela dépasse largement le cadre des communes, et personne ne sait quelle sera la situation économique et sociale dans quelques semaines, quelques mois. Mais s'y préparer, cela veut dire prendre dès maintenant la mesure de la situation. Et c'est de cela que je veux parler.

Il y a quinze jours, à la sortie du sommet de Bruxelles qui venait d'accoucher du fameux « plan de la dernière chance » pour la Grèce, Sarkozy s'était vanté, avec Merkel, d'avoir sauvé l'Europe, et même quasiment le monde entier, de la catastrophe...

Deux jours plus tard, face au coup du référendum de Papandréou, Sarkozy et Merkel recevaient l'appui de l'ensemble des dirigeants du G20, Obama en tête, pour imposer au peuple grec, et au delà à l'ensemble des peuples européens, une nouvelle cure d'austérité. Et on n'a pas tardé ici à en voir l'application avec le dernier plan Fillon.

Mais ce matin, à la une du journal les Echos, on pouvait lire : « Bourses : la dégringolade continue - Les marchés redoutent une aggravation de la crise. L'Italie, dont les taux ont franchi un niveau insoutenable, est en ligne de mire. L'étau se resserre aussi sur la dette française, rattrapée par les difficultés de Rome. »... Dans la Tribune : « L'Italie met le feu à l'Europe »...

C'est en raccourci la démonstration concrète que les dirigeants des plus grandes puissances sont incapables de mettre un coup d'arrêt, ni même un coup de frein, à ce nouvel effondrement financier qui a déjà commencé avec la chute chronique des Bourses, la faillite de Dexia, l'effondrement des bénéfices annoncés par BNP Paribas, la Société Générale et le Crédit Agricole du fait de la dépréciation des obligations grecques qu'elles détiennent.

Pire, les politiques qu'ils mettent en œuvre pour soi disant faire face à l'exacerbation de la crise ne font que l'aggraver. Les centaines, voire les milliers de milliards qu'ils se préparent à verser aux banques pour éponger leurs pertes accentuent l'endettement public et donc la pression des marchés, c'est-à-dire des banques.

Non contentes de conduire des États à la faillite, celles-ci rechignent maintenant à avancer l'argent nécessaire au fonctionnement de l'économie. La crise de la dette débouche sur une crise du crédit, comme le montre le refus que toutes les banques consultées ont opposé à la demande de la ville de Floirac d'un crédit destiné à financer la construction

d'une école.

Les plans d'austérité qui s'abattent sur les travailleurs et les populations accentuent le ralentissement de l'économie, la marche vers une nouvelle récession, vers plus de chômage. Des entreprises ont déjà anticipé ce ralentissement, comme PSA qui a annoncé récemment une nouvelle vague de licenciements. L'Union européenne a publié des prévisions ce matin, ramenant la perspective de croissance de la France pour 2012 à 0,5% au lieu des 1% pris en compte par le gouvernement pour établir son budget. Elle demande, en conséquence et au mépris de ce que nous démontre le déroulement de la crise, de nouvelles mesures de rigueur.

Il est de plus en plus clair que les marchés financiers imposent leur loi aux gouvernements. Après le scandale et la panique qu'a suscité dans les sommets politiques et financiers de l'Union européenne la simple idée que l'on puisse demander son avis au peuple, on vient d'assister en direct à la chute du « socialiste » Papandréou, puis à celle de Berlusconi, dont le gouvernement reposait sur une alliance de la droite et de l'extrême droite.

Ils n'ont démissionné qu'en s'assurant que les plans d'austérité exigés par cette Europe des banquiers dont Sarkozy et Merkel sont les porte-parole seraient bien mis en œuvre. Ce suicide politique de Berlusconi et de Papandréou est l'expression de leur soumission aux diktats de l'oligarchie financière. Et il est significatif que le pouvoir socialiste de Papandréou tout comme le pouvoir de la droite dure de Berlusconi vont probablement laisser la place à des gouvernements d'union nationale avec de prétendus spécialistes de la finance à leur tête.

A un degré moindre, c'est la même soumission qui a conduit, au Portugal, la gauche gouvernementale à un échec électoral cuisant et au retour de la droite au pouvoir pour conduire la même politique. C'est la même chose qui se prépare en Espagne.

Et en France, où le Parti socialiste postule à remplacer la droite, c'est sur un programme qui ne remet pas en cause les lois du marché, ni la nécessité de trouver les moyens de combler le déficit, de faire face aux exigences des créanciers.

Pourtant, une chose est sûre, démontrée par toute l'évolution de la crise : il n'y aura pas de sortie de crise sans une rupture radicale avec la dictature des marchés financiers, avec une politique qui n'a sauvé les banques de la faillite en 2008 que pour mieux préparer la crise actuelle.

Cette rupture est portée, en Grèce, en Espagne, aux États-Unis, en France dans une moindre mesure aujourd'hui, par tous les « indignés », les « 99% », les travailleurs qui manifestent et font grève pour dire leur refus de payer plus longtemps pour une crise dont ils ne sont en rien responsables.

La satisfaction de ces exigences passe par un moratoire immédiat sur la dette publique : arrêter de payer plus longtemps des intérêts pour une dette qui n'est qu'une façon pour le monde de la finance d'aspirer toutes les richesses de la société.

Cela afin non seulement de mettre fin au cercle vicieux de l'endettement, mais aussi de dégager les milliards nécessaires à satisfaire les besoins sociaux les plus criants.

Et au-delà, il faut annuler la dette publique, refuser non seulement de payer les intérêts mais aussi de rembourser le capital. Il faut retirer aux spéculateurs, aux marchés, c'est-à-dire aux banques, leur pouvoir de nuire en expropriant leurs grands actionnaires sans indemnités ni rachat et en transformant l'ensemble du système financier privé en un monopole public bancaire, placé sous le contrôle démocratique de la population.

Il n'y a pas d'autre solution raisonnable pour mettre fin aux jeux de casino de la spéculation, à la course sans fin à l'endettement et pour disposer d'un système de crédit remplissant enfin sa mission : assurer le financement de l'économie afin de satisfaire les besoins de la population.

Cela dépasse les orientations budgétaires de la commune mais c'est bien en ayant cela en tête qu'il nous faut envisager les mois qui viennent. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hofer** qui souhaite faire une petite remarque à Monsieur Raynal en lui disant « *vous semblez nous donner des leçons, mais que ne vous les avez vous appliquées à vous-mêmes, vous qui êtes au pouvoir et avez vanté les mérites de la compétitivité, des égoïsmes, des plus grands égoïsmes, travailler plus pour gagner plus. Bref, je n'en dirais pas plus.*

Les bulles financières éclatent les unes après les autres pour n'avoir pas su juguler la spéculation, pire pour l'avoir encouragée au titre de la croissance. Les politiques publiques

de droite et socio-libérales se trouvent à leur tour en crise. Le secteur bancaire, porte-drapeau d'un libéralisme effréné semble avoir choisi de réduire son accompagnement aux collectivités locales privilégiant l'octroi de prêts plus juteux à court terme auprès des particuliers et des entreprises. Le retour à l'économie réelle de marché, même si cette forme d'économie n'a pas tous les mérites, loin s'en faut, est à la fois salutaire et ravageur. Il met sur le carreau des millions de travailleurs, leur fermant les portes de nombreuses solidarités liées à la redistribution de richesses. Les temps sont durs et vont l'être davantage. Un vaste phénomène de déclassement social est en cours. Il nous faut lutter contre ce mouvement préjudiciable aux plus démunis et aux classes moyennes. En premier lieu en remettant de la solidarité au cœur de notre société. Nous prôtons une nouvelle redistribution des richesses, notamment par une imposition fiscale plus juste. Nous proposons la taxation et un contrôle accru des transactions financières. Nous souhaitons remettre la finance à sa place, pas plus. Il nous faut aussi supprimer les paradis fiscaux que savent utiliser les multinationales. THALES a su déplacer une partie de ses activités, du moins sur le papier, à Singapour. La lutte contre la fraude fiscale est à intensifier. Enfin, créons au moins à l'échelle européenne un espace d'harmonisation des normes sociales et environnementales. Il nous faut agir également au niveau local. Les orientations budgétaires qui nous sont proposées ont le mérite d'échapper à la fuite en avant. Néanmoins, elles contraignent le fonctionnement au profit d'un haut niveau d'investissement. Si ce dernier allait dans le sens d'un investissement productif capable de réduire les coûts de fonctionnement de notre collectivité, pas ceux liés au personnel et aux subventions, mais ceux liés aux charges de fonctionnement courantes, et en même temps de limiter nos émissions de gaz à effet de serre, nous pourrions être favorables à cette orientation. Cet objectif, au regard du PPI notamment, n'est que partiellement atteint. L'année 2012 sera marquée par un engagement financier particulièrement important en faveur d'une seule opération : la construction de la salle Sports-Evénements des Bellegrave. Nous ne savons rien des coûts de fonctionnement qu'engendrera cette salle. Il n'est plus possible d'agir ainsi. Pourrait-on avoir les renseignements liés à cette opération ? Nous souhaitons connaître les marges de manœuvre envisagées pour prendre en compte deux chantiers engagés en 2011 que nous soutenons, à savoir le Projet de Solidarité et l'Acte II du plan d'action de l'Agenda 21 et son Plan Climat-Énergie. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Eyssautier** qui confirme que « Ce débat s'inscrit, comme l'a dit Michel Cabanes, dans un contexte politique et économique particulier. C'est celui d'une crise du système capitaliste sans précédent.

Cette crise, avec la pression des agences de notation et le refus des banques de jouer leur rôle de soutien à l'économie, impacte lourdement les marges de manœuvre budgétaires des collectivités locales, comme celle des ménages. La volonté de la droite est bien de transformer ces collectivités, en relais de ses réformes de régression et de rigueur.

Nous vivons, paraît-il, Monsieur Raynal nous l'a dit, au-dessus de nos moyens. Maintenant, il nous faut rembourser la dette. On n'a pas le choix, il faut rassurer les marchés financiers, sauver le triple AAA de la France. Voilà ce que l'on nous serine, jour après jour, dans les journaux, à la radio, à la télévision.

Mais de quelle dette s'agit-il ? Avons-nous trop dépensé pour nos écoles, l'entretien de nos quartiers ou l'aide aux personnes en difficulté qui se pressent, de plus en plus nombreuses, dans les locaux du Secours Populaire ou du Secours Catholique ; ou bien plutôt les cadeaux fiscaux de ces dernières années qui ont asséché les ressources de l'État ? Cette dette a-t-elle été toute entière consacrée à l'intérêt général, ou bien a-t-elle été causée, pour une part importante, par le soutien gouvernemental à des intérêts privés ? Qui détient ses titres et profite de l'austérité ? Pourquoi les états doivent-ils s'endetter de plus en plus lourdement auprès des marchés financiers et des banques, alors que celles-ci peuvent emprunter à des taux bien inférieurs auprès de la Banque Centrale, alors que les états eux ne peuvent le faire ?

Ce sont les citoyens qui payent cette crise dont ils ne sont en rien responsables. D'ailleurs, pour éponger cette dette, le gouvernement ne vient-il pas d'amputer de 30% le budget de l'hébergement d'urgence ? Ne vient-il pas de supprimer son agrément, et donc sa subvention, à la Confédération Nationale du Logement, ce qui fait qu'elle ne pourra plus défendre les locataires en justice, ni continuer à maintenir du lien social dans les quartiers défavorisés ? Sans oublier la hausse de la TVA, impôt injuste s'il en est ; les ponctions sur

les budgets des HLM ou des mutuelles de santé, etc... Je pourrais continuer longtemps comme ça.

Et pourtant, c'est bien vers leurs mairies que les citoyens, de plus en plus démunis, se tourneront. Celles-ci pourront-elles faire face longtemps financièrement, et maintenir la qualité de leurs services à la population ?

Les dirigeants européens, dont notre président, M. Sarkozy, ont donné le pouvoir aux marchés financiers. Ceux-ci édictent les lois contre les familles modestes et l'intérêt général. Ils veulent les pérenniser par leur fameuse « règle d'or » qu'ils veulent inscrire dans la Constitution.

Mais l'austérité n'est pas le remède, ou alors de ceux qui tuent leur malade. Bien au contraire, elle aggrave la crise. La récession menace, le chômage et la pauvreté augmentent. Il y a d'autres politiques possibles : rétablir une politique fiscale fortement distributive, non seulement en France, mais en harmonie avec les politiques des autres pays européens ; taxer les transactions financières ; relancer l'activité économique en orientant les richesses et l'investissement vers la production utile et écologique, vers l'emploi et l'innovation industriels, vers l'éducation et la recherche, la santé et la protection sociale, et bien d'autres choses encore pour le bien-être des citoyens.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le débat de ce soir. Et nous soutiendrons sans réserve un budget dont l'objectif sera justement de maintenir la qualité de nos services à la population pessacaise.

Et pour terminer je voudrais vous citer cet éditorial de Denis Kessler, ancien n°2 du patronat, dans le journal Challenges : « Le modèle social français est le pur produit du Conseil National de la Résistance. Un compromis entre gaullistes et communistes. Il est grand temps de le réformer et le gouvernement s'y emploie. Prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952 sans exception. Il s'agit de défaire méthodiquement ce programme du Conseil de la Résistance. Désavouer les pères fondateurs n'est un problème qu'en psychanalyse. ». Le gouvernement actuel s'y emploie en effet ! »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Cabannes** qui déclare qu'il « rejoint les propos de Madame Eyssautier, M^{elle} Ufferte et de Monsieur Hofer au sujet de l'environnement économique. Concernant l'intervention de Monsieur Raynal qui posait un certain nombre de problèmes, Monsieur Cabannes le rejoint sur certains aspects mais pas sur d'autres. Pour ce qui est des limites des types de croissance, il faut peut-être analyser certaines des conséquences dont on ne parle pas. Au début des années 80, avec la libéralisation de l'économie, avec la transformation radicale des rapports de force en ce qui concerne la répartition des revenus au niveau de la situation des salariés par rapport aux non-salariés, transformation au détriment des salariés dans l'ensemble des pays développés, si on regarde les conséquences de l'orientation de la majorité des politiques d'alors, pas uniquement de droite, orientations tendant à privilégier les baisses d'impôts alors que, historiquement, on a fait jouer aux états et au système de protection sociale un rôle d'amortisseur social. Dans ce contexte, mettre l'accent et arriver à ce que les gouvernements adoptent un certain nombre de réductions fiscales alors que, d'un autre côté les dépenses progressaient et que ça contribuait à entretenir la croissance critiquée par Monsieur Raynal, là il y a un problème qui est apparu depuis le début des années 80 voire le milieu des années 70, les déficits publics c'est depuis le milieu des années 70 qu'ils existent dans l'ensemble des pays développés. Il y a eu un désajustement structurel entre le rôle qu'on a fait jouer aux dépenses publiques, rôle à la fois social et de soutien de la croissance des économies pour les entreprises, et ce qu'on a quasiment exigé des gouvernements en matière fiscale. Résultat, il y a un enchaînement de déficits avec des variations liées aux fluctuations conjoncturelles. Les deux moments où l'endettement public a fortement augmenté c'est le début des années 90, en particulier en Europe, et le second c'est évidemment depuis 2008/2009.

Si on relie tout ça, la libéralisation qui s'est traduit par un relèvement des taux de profit exigés, par ceux qui avaient le rapport de force pour l'exiger, alors qu'avant ils n'avaient pas les moyens de l'exiger, soit l'ensemble des actionnaires, ce qui a modifié le type de gestion des entreprises, la montée des inégalités, la demande de baisse d'impôts ce qui contribue à la pérennité des déficits et donc à la montée de l'endettement, sur ce arrive la crise et on s'aperçoit que tout ça c'est incohérent. Le crédit, qui a joué un très grand rôle dans l'éclatement de la crise, a joué un rôle énorme pour le bouclage macro-économique

et pour permettre la croissance pendant les deux décennies précédentes. Au point que certains parlaient de nouvelle économie, alors que c'était artificiel.

Ce qui est à mettre en cause dans le mode de croissance ce n'est pas le fait de vivre au-dessus nos moyens, puisqu'une grande partie de la population vivait en-dessous, par contre d'autres catégories de population pouvaient vivre au-dessus de ce qu'on peut considérer comme des besoins ordinaires grâce à des moyens survalorisés.

Monsieur Cabannes estime que la nécessité de sélectionner les dépenses, de sélectionner la satisfaction des besoins ne doit pas être restreint à l'économie publique, au budget d'une commune, de l'État. C'est un principe qui doit s'appliquer au niveau de la société dans son ensemble. Or qu'est-ce qui se passe ? Est-ce qu'actuellement il y a une sélection des besoins satisfaits de la société en fonction des priorités sociales. Cela pose le problème de l'organisation de la société sur des bases qui ne se restreignent pas à la seule logique de l'affectation des ressources par le marché. Il ne s'agit pas de mettre en cause le marché, il s'agit de l'encadrer suffisamment pour que les besoins que le marché n'ait pas apte à satisfaire soient satisfaits et cela demande une sacrée dose de plus que de la régulation.

*Concernant Pessac, **Monsieur Cabannes** répond à Madame Trautmann que ce sont les règles nationales qui ont été appliquées pour le calcul de la dotation forfaitaire. Il se trouve qu'il y a eu une stagnation probablement due à une moindre évolution démographique. Globalement, on sait qu'on est sur une trajectoire de progression de la population.*

Sur le taux de croissance comparée des recettes et des dépenses de fonctionnement, le décalage est suffisamment faible pour être compensé par un effet masse.

***Monsieur Cabannes** revient sur la remise en cause par Mme Trautmann de l'idée selon laquelle il y aurait une augmentation de la part des recettes fiscales dans les recettes totales, et qui dans la foulée, aurait proposé de se donner comme contrainte la stabilité du rapport entre recettes fiscales et recettes totales. Compte-tenu de la diminution des dotations, cela veut dire qu'on ferait jouer au produit fiscal un rôle identique à celui que jouent actuellement les dotations, au lieu d'avoir un effet contracyclique on accentuerait l'effet de la politique de l'État au niveau des recettes totales de fonctionnement. Cela serait totalement contre productif, d'un point de vue économique c'est l'inverse qu'il faut faire. Il ne faut pas tomber dans l'excès inverse en matière de fiscalité. »*

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2012.

aff n°2011-475 : Exercice 2011 - Répartition n°5 des crédits de subventions

En vertu du premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, "l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget".

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la répartition des crédits de subventions dans les conditions précisées dans la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie, Monnier et de MM. Raynal, Martin et Breuzard.

aff n°2011-476 : Services d'assurances pour la commune de Pessac – attribution des marchés

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, le 15 juillet 2011 concernant la souscription des contrats d'assurance pour la commune à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 5 ans.

Cette consultation est allouée de la façon suivante :

lot n°1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes

lot n°2 : assurance des responsabilités et des risques annexes

lot n°3 : assurance des véhicules et des risques annexes

lot n°4 : assurance de la protection juridique de la collectivité
lot n°5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
lot n°6 : assurance des prestations statutaires

La Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 27 octobre 2011, a procédé au jugement des offres et à l'attribution des marchés comme indiqué dans la délibération.

Le lot n°4 (assurance de la protection juridique de la collectivité) a été déclaré sans suite pour des raisons d'intérêt général.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les montants des marchés comme indiqués,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention de M^{elle} Ufferte et de M. Barthélemy.**

aff n°2011-477 : Nettoyage des établissements à vocation culturelle, associative et sportive de la Ville de Pessac – avenant n°1 avec la société APR GROUPE

Le conseil municipal du 10 novembre 2010, a attribué le marché de nettoyage des établissements sportifs à la société APR GROUPE, domiciliée 19 avenue de Berlican à Saint Médard en Jalles pour un montant minimum annuel de 9 975 € HT.

L'ouverture de nouveaux espaces et l'augmentation de la pratique font apparaître la nécessité de modifier les modalités de la commande.

Un avenant n°1 au marché 10096 F est proposé pour inclure, dans l'exécution du marché, la salle d'arme de Razon et la salle de sport du collège Gérard Philipe.

Le marché a été conclu sur la base d'un montant minimum, en conséquence ces nouvelles prestations n'ont pas d'incidence financière sur ce dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 10096 F avec la société APR GROUPE.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Barthélemy** qui déclare « *nous voterons contre ce dossier car nous sommes pour que les moyens soient augmentés pour que le ménage des salles soit fait dans de bonnes conditions, mais nous redisons que nous sommes opposés au recours au privé par principe et tout particulièrement dans ce secteur où les conditions d'emploi et de travail sont particulièrement précaires et difficiles (pour ceux qui ne connaissent pas je vous conseille à ce sujet le livre témoignage de Florence Aubenas si vous ne l'avez pas lu).*

Alors même s'il s'agit de travaux irréguliers, liés à l'utilisation de ces salles, si c'est compliqué à gérer au niveau municipal, il est tout à fait envisageable de créer un service public au niveau de la cub ou à plusieurs communes. Ce serait certes à contre courant des pratiques des uns et des autres. Comme pour les cuisines, même si c'est à une tout autre dimension, c'est une question de choix politique. »

**La délibération est adoptée à la majorité.
M^{elle} Ufferte et M. Barthélemy votent contre.**

aff n°2011-478 : Déconstruction du hall des sports de Bellegrave et de locaux annexes – avenant n°1 avec la société AVENIR DECONSTRUCTION

Par délibération du 26 mai 2011, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du marché de travaux de déconstruction du hall des sports de Bellegrave et de locaux annexes.

Les travaux en cours depuis le mois de juin 2011, ont mis en évidence la nécessité de procéder à des prestations supplémentaires.

Lors de la prise de possession du chantier par l'entreprise Avenir Déconstruction, titulaire du marché, il a été constaté que des déchets avaient été déposés sur la zone de travaux par des personnes non identifiées. Afin de permettre l'avancement des travaux, il est demandé à l'entreprise de traiter enlèvement de ceux-ci (déchets verts et gravois

contenant des produits amiantés).

Il est apparu que des installations techniques de la salle de spectacle mitoyenne (plomberie et électricité) transitaient dans la zone de chantier. Afin de permettre la poursuite d'exploitation de cet équipement, il est demandé à l'entreprise de réaliser les protections inhérentes.

Enfin, lors des opérations de terrassement et de sciage des structures verticales, un réseau d'alimentation en eau potable non répertorié a été découvert. Afin de préserver ce réseau d'eau, il est demandé à l'entreprise de modifier sa méthodologie de travail en réalisant des découpes manuelles soignées et non des découpes à l'engin mécanique.

L'ensemble de ces adaptations entraîne une plus-value (8 180,64 € TTC – 6,94%) au marché de l'entreprise Avenir Déconstruction, qui s'intègre dans l'enveloppe initiale prévue pour cette opération.

La Commission d'appel d'offres réunie le 13 octobre 2011 a émis un avis favorable sur ces adaptations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'avenant n°1 au marché avec la société Avenir Déconstruction.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-479 : École maternelle Jules Ferry – Extension et réaménagement des locaux – avenants n°1 avec les sociétés EGTB (lot n°1), ALUMIN (lot n°4) et INTARSIA (lot n°5)

Lors des séances des 4 février 2010, 31 mars, 26 mai et 7 juillet 2011, le Conseil municipal a approuvé le programme de l'opération, l'engagement des procédures de marchés, le principe des demandes de subventions, le plan de financement prévisionnel, ainsi que l'attribution des marchés de travaux.

Les travaux en cours depuis le 25 juillet 2011, ont mis en évidence la nécessité de procéder aux adaptations suivantes, à la demande des utilisateurs :

- Ajout d'un châssis vitré dans la classe 4 afin de permettre un apport supplémentaire de luminosité dans cette salle ;
- Mise en place d'un châssis basculant sur la baie vitrée façade Nord de la classe 4 ;
- Mise en place de stores vénitiens sur les châssis vitrés de la classe 4 ;
- Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures de la classe 3.

Ces modifications entraînent des plus-values aux marchés de travaux des entreprises EGTB (lot n°1 : Gros-œuvre – démolitions – VRD) pour un montant de 1 012,53 € TTC (0,30%), ALUMIN (lot n°4 : menuiserie aluminium) pour un montant de 15 170,48 € TTC (13,57%) et INTARSIA (lot n°5 : Menuiserie bois) pour un montant de 2 251,89 € TTC (3,45%) qui s'intègrent dans l'enveloppe initiale prévue pour cette opération.

Le Groupe de Travail Marchés, réuni les 1^{er} septembre et 27 octobre 2011, a émis un avis favorable sur ces adaptations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure les avenants n°1 aux marchés n°11048A avec la société EGTB, n°11048D avec la société ALUMIN et n°11048E avec la société INTARSIA.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Trautmann** qui déclare « Chacun le sait : les avenants conclus avec les entreprises le sont toujours à des prix élevés. Aux deux avenants retirés lors de la séance du 29 septembre dernier (EGTB et INTARSIA) s'ajoute d'abord celui à ALUMIN pour un montant de 15 170,48 € puis deux autres listés dans les décisions : décision n°11-360 : un avenant à Monsieur Lafitte de 4 186 € et décision n°11-367 : avenant à Algeco pour 12 892,16 €. Pour ce qui concerne la délibération, considérant que les prestations faites étaient indispensables mais auraient dû être prévues au programme puisque demandés par les utilisateurs et que le maître d'œuvre en est donc responsable, nous nous abstenons sur cette délibération, montrant notre désaccord sur le procédé mais permettant aux attributaires d'être rémunérés pour un travail qu'ils ont effectivement exécuté. »

Monsieur le Maire déclare qu'il a répondu à Madame Monnier qui avait émis une interrogation sur la concertation qu'il y avait pu avoir avec les enseignants et les parents d'élèves et qui avait entraîné le retrait de la délibération lors du Conseil Municipal du 29 septembre.

Il ajoute que concernant les observations de Madame Trautmann, effectivement le fait d'avoir concerté davantage a amené à cet avenant. C'est quelque chose de classique en matière de travaux.

Monsieur Moulinier précise que concernant les avenants évoqués par Mme Trautmann, ces derniers ne concernent pas ce marché mais un autre marché prévu précédemment.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie et de MM. Raynal, Martin et Breuzard.

aff n°2011-480 : Centre de loisirs de Romainville - Construction d'un restaurant et restructuration des locaux "maternelle" – avenant n°1 avec la société ROLLIN TP (lot n°15)
Par délibération en date des 21 mars 2008, 2 juillet 2009, 2 mai 2010, 31 mars, 26 mai et 7 juillet 2011, le conseil municipal a approuvé le lancement de l'opération, le programme des travaux de restructuration des locaux « maternelle » du centre de loisirs de Romainville, l'engagement des marchés d'études et la sollicitation de l'ensemble des subventions auquel la Ville peut prétendre, l'avant projet définitif du restaurant et la conclusion de l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre, l'attribution des marchés de travaux, la conclusion de l'avenant n°1 aux marchés n°10056A, 10056D, 10056L, 10056M et 10056N, la résiliation des marchés de travaux n°10056G et 10056K.

Suite aux fortes précipitations de l'hiver dernier, des travaux d'assainissement complémentaires ont dû être effectués afin de régler les problèmes d'inondation de chantier. Suite à ces opérations, le réglage altimétrique des plateformes a dû être baissé afin d'obtenir un assainissement correct et trouver les pentes nécessaires à l'écoulement des eaux.

En conséquence, il est nécessaire de réaliser des prestations supplémentaires de rechargement des plateformes VRD ou de comblement de trous afin de respecter les cotes finies des espaces extérieurs.

De plus, dans la perspective de tranches ultérieures de travaux avec des opérations d'agrandissement du bâti pour le centre de loisirs de Romainville, il devient plus judicieux de surdimensionner les différents réseaux de fluides afin de préserver l'avenir.

L'ensemble de ces prestations complémentaires nécessite la conclusion d'un avenant n°1 au marché de l'entreprise ROLLIN TP, titulaire du lot n°15 : Voiries et réseaux divers (marché n°10056O), pour un montant de 13 558,95 € TTC (13,65%).

Le Groupe de Travail Marchés, réuni le 27 octobre 2011, a émis un avis favorable sur ces adaptations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'avenant n°1 au marché n°10056O avec la société ROLLIN TP.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-481 : Retrait de la délibération n°2011-428 du 29 septembre 2011 relative au principe de la délégation de service public pour la réalisation des travaux de la Cuisine Centrale et la gestion du service Public de la restauration des structures collectives de la Ville

Par délibération n°2011-428 en date du 29 septembre 2011, adoptée à la majorité des voix, le Conseil Municipal a approuvé et adopté le principe de Délégation de Service Public en vue de la réalisation des travaux de modernisation de la cuisine centrale et la gestion du service public de la restauration des structures collectives de la commune, pour une durée de 13 ans.

Le débat au sein du conseil municipal devant être poursuivi, il apparaît opportun de procéder au retrait de la délibération précitée.

A la suite de ce retrait, il sera de nouveau proposé au conseil municipal de se prononcer sur le principe du recours à la délégation de service public en vue de la réalisation des travaux de modernisation de la cuisine centrale et la gestion du service public de la restauration des structures collectives de la commune.

Afin de poursuivre le débat en séance, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au retrait de la délibération n°2011-428 en date du 29 septembre 2011.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-482 : Principe de la délégation de service public (DSP) pour la réalisation des travaux de la Cuisine Centrale et la gestion du service public de la restauration des structures collectives de la Ville

Par contrat de concession conclu en 1990, autorisé par une délibération du Conseil Municipal en date du 18 octobre 1990, la gestion de la restauration des structures collectives de la Commune a été confiée pour 21 ans à la Société d'Économie Mixte Agir. Cette restauration est assurée en liaison froide à partir d'une Cuisine Centrale Certifiée ISO 9001 – agrément européen n°33318009 CEE.

Cette concession arrivera à son terme le 31 juillet 2012 après prorogation approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2011. A cette date, la Ville va devenir propriétaire de la Cuisine Centrale et en devenir le gestionnaire.

La Ville veut offrir une restauration moderne et de qualité, garante des objectifs de santé et de Développement Durable, ouverte aux réalités socio-économiques.

Conformément aux orientations et à la méthode énoncées par Monsieur le Maire lors de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2011, les différents modes et formules de gestion seront étudiés et comparés.

Compte tenu des éléments de droit, de contexte et des objectifs fixés par la Ville, retracés dans le rapport annexé à la présente délibération, il peut être envisagé de confier à un opérateur extérieur, sous forme d'un contrat de concession ou d'affermage avec clauses concessives, la charge de la remise à niveau et de l'exploitation de la Cuisine Centrale, c'est-à-dire l'exploitation de l'activité de restauration collective et les travaux de modernisation de l'équipement.

En application des dispositions législatives et réglementaires, le Comité Technique Paritaire et la Commission Consultative des Services Publics Locaux ont été consultés les 16 et 19 septembre 2011.

Il convient dès à présent de lancer la procédure de Délégation de Service Public.

Conformément aux articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, une procédure de publicité et de mise en concurrence doivent être mises en œuvre pour attribuer la gestion de la restauration des structures collectives de la Commune.

Il est précisé, par ailleurs, que les plis contenant les offres seront ouverts par la Commission de Délégation de Service Public.

En outre, d'autres modes et formules de gestion, telles que la Régie directe, l'adhésion à un Établissement Public Local (EPL) ou à une Société publique Locale (SPL), seront étudiés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver et d'adopter le principe de Délégation de Service Public en vue de la réalisation des travaux de modernisation de la Cuisine Centrale et la gestion du Service Public de restauration des structures collectives de la Commune pour une durée maximum de 13 ans,
- d'approuver le rapport de présentation joint en annexe, précisant le contenu de la DSP et les objectifs poursuivis,
- d'autoriser le Maire à engager la procédure de consultation et à accomplir toutes les actions préparatoires à la passation du contrat de DSP et à entreprendre avec un ou des candidats ayant émis une offre, la négociation des conditions de gestion du service pour présenter au Conseil Municipal celle des offres remplissant le mieux les conditions de la présente consultation. Les solutions de Régie directe ou d'adhésion à un EPL ou une SPL, seront comparées aux offres formulées dans le cadre de cette procédure.

- d'autoriser le Maire à solliciter l'ensemble des subventions nécessaires pouvant être attribuées à ce projet et à négocier ces aides avec les partenaires institutionnels de la Commune.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui déclare « *Je reconnais que vous avez facilement donné suite à ma demande de re délibérer sur cet élément. Je pense, contrairement à vous, que ce qui nous a préoccupé la dernière fois n'était pas de simples bisbilles mais des questions où l'effectivité de la démocratie locale était en jeu. Vous l'avez reconnu. Je ne reviendrais pas dessus.*

Sur la délibération elle-même, la dernière fois ce que j'aurai voulu dire lors de ma deuxième intervention était assez bref mais appelait certaines réponses précises. Je ne vais pas, vu l'heure et vu que nous connaissons le sujet, vous infliger la lecture de ce qu'avais pu dire la dernière fois, mais je vais juste compléter les éléments que je voulais porter à la connaissance du conseil et surtout ceux dont j'ai besoin moi-même pour me faire une opinion.

Lorsque je vois la nouvelle délibération, je l'ai lue ainsi que le rapport remis à la CCSPL, j'ai vu qu'il n'y avait aucune modification sauf, exception notable, de la référence aux articles du Code du travail dont je vous avait dit qu'il était quand même assez dommageable que ces références soient fausses dans la première version. Je regrette à ce titre qu'il n'y ait pas eu les compléments que j'avais demandés lors du premier examen, en particulier une actualisation des chiffres qui me semble indispensable lorsqu'on doit établir notre opinion sur un sujet aussi important. Il serait normal que nous ne disposions pas simplement des chiffres de l'année scolaire 2009/2010. 2010/2011 est déjà achevée depuis pas mal de temps, encore plus que lorsque nous l'avons vu en septembre. C'est dommage et je le regrette. Donc j'en fais la demande sinon de manière immédiate du moins dans les jours qui viennent sous forme de courrier complémentaire avec ces éléments-là.

Je n'ai pas vu malheureusement non plus de modification substantielle qui rendrait cette délibération plus claire, moins alambiquée, qui mélangerait à la fois le fait qu'on allait demander à des soumissionnaires de travailler sur un dossier pour voir après non pas simplement leurs propositions être comparées mais être comparées aussi avec des solutions qui ne sont pas de la DSP. Alors, ça c'est un élément sur lequel il n'y a pas d'amélioration et je le regrette, parce qu'en terme de lisibilité démocratique mais aussi d'efficacité technique je trouve que c'est plutôt léger.

Un autre élément qui manque dans les données qui nous sont transmises, c'est le détail sur ce qui est mentionné à la page 5 du rapport soumis à la CCSPL, ce qui met presque le feu aux poudres ou détermine la suite que vous entendez réserver à ce dossier, c'est ce fameux montant des travaux envisagés par le Cabinet SPI Consultants pour procéder à une rénovation complète du bâtiment et qui serait de l'ordre de 1,5 millions d'euro hors taxe. J'attends toujours d'avoir le détail, je l'ai demandé la dernière fois. Je n'ai pas eu de réponse en séance. Je ne l'ai pas eu depuis. Il n'y a pas eu d'amélioration du projet de délibération depuis. Donc, je reformule cette même question que sont ces 1,5 millions d'euro hors taxe, quel en est le détail, quelle en est la justification ?

Autre élément parmi les chiffres que j'aimerais voir et avoir pour la constitution d'un dossier correct et pour que ce dossier puisse être utile lors du choix de la solution qui sera retenue, ce sont des chiffres tout simples comme le coût aujourd'hui du repas fabriqué, du repas distribué, avec en particulier la distinction selon ce qui est lié à la non-distribution de repas, c'est à dire au « gaspillage » et ce qui a trait au coût de la mise à disposition de ces repas, c'est à dire le transport, la remise en température, le service, l'aide au repas notamment au niveau des écoles.

Autre élément sur lequel je souhaite être parfaitement rassuré, c'est que vous garantissiez que quelque soit la solution retenue le personnel verra sa situation pérennisée, non pas remise en question.

Dernière question qui fait écho à ce que la Chambre Régionale des Comptes avait souligné dans son rapport il y a un an, si la SEM Agir ne conserve pas cette DSP, que devient la SEM Agir, que deviendra le Stade Nautique dont l'activité devient déficitaire années après années ? Jusqu'à présent, la SEM pouvait paraître en partie équilibrée grâce aux apports de la partie restauration qui venaient compenser la partie Stade Nautique. Demain, s'il ne reste que cette partie là qu'allez vous en faire ? Vous allez la réintégrer en régie ? Va-t-on simplement augmenter la subvention d'équilibre attribuée à la SEM ?

En termes juridiques, que sera le devenir des employés et de la réalité de ce stade nautique ?

Enfin, dernière question, si dans le projet retenu le bâtiment actuel de la cuisine centrale venait à ne pas être réutilisé que deviendra-t-il ?

Ça fait pas mal de questions, ce sont des questions précises, qui ne se veulent pas dans la polémique, qui veulent simplement poser des éléments nécessaires à une prise de position. Je regrette que ces éléments, qui à mon avis sont fondamentaux, ne figurent pas dans le dossier présenté. »

Monsieur le Maire donne la parole à **M^{elle} Ufferte** qui déclare « Nous serons également brefs puisque le débat a déjà eu lieu, mais nous voulons rappeler notre position à savoir que nous sommes contre toute délégation de service public pour des raisons politiques, des choix politiques. Indépendamment de l'étude qui sera faite et du coût que cela aura, parce que le coût ce n'est pas qu'un coût en euro, c'est un coût social. On a tous discuté largement de la situation économique et sociale auparavant, chacun en comprend les incidences.

La délibération dit page 6 que la ville de Pessac et le délégataire conviendront de se rapprocher pour examiner la situation des personnels concernés. Qu'en termes élégants la chose est dite. Il faut que ce soit les élus d'un parti qui aujourd'hui au pouvoir mène la lutte contre le droit des travailleurs, qui montent en défense des intérêts des salariés dans cette assemblée en demandant que soient garantie leurs conditions de travail, leur salaire, etc... »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Debaulieu** qui confirme que la Municipalité se donne tous les moyens de comparer toutes les solutions et qu'elle y travaille déjà avec les services de la ville.

« Concernant la somme qui préoccupe Monsieur Raynal, les travaux se décomposent en trois rubriques : les travaux qui relèvent directement de la SEM parce que ce sont des travaux d'entretien liés à l'usage quotidien sont estimés à 93 570 € HT, si la Ville reprend en régie, il y aura des travaux d'amélioration nécessaires liés à la vétusté pour 520 250 € HT, si on applique le Grenelle, il y aura des travaux supplémentaires notamment liés à la performance énergétique et ils s'élèvent à 696 620 € HT.

Dès l'instant où, au conseil municipal du 29 mars, nous aurons pris ensemble la décision puisque c'est le calendrier qu'on s'est fixé, pour arrivé fin juillet à la solution choisie, nous déciderons si la ville reprenait en régie nous pourrions effectuer les travaux d'amélioration en 2 tranches en 2013 et en 2014.

Concernant le personnel, toutes les garanties ont été données par Monsieur le Maire lorsqu'il s'est exprimé. La situation du personnel est absolument garantie. »

Monsieur le Maire précise que dans la rédaction de la délibération sur le débat d'orientations budgétaires, il est noté « *dans l'attente du choix du mode de gestion de la restauration collective, le Budget 2012 prévoit la continuité de l'organisation sous la forme actuelle. Une décision modificative interviendra dans le courant de l'exercice 2012 pour traduire budgétairement tant en fonctionnement qu'en investissement le mode de gestion retenu.* »

Monsieur le Maire ajoute que le mode de concertation tel qu'il a été souhaité est en cours. Déjà plusieurs réunions ont eu lieu avec les parents d'élèves, avec les Seniors, la RPA, avec les personnels. Les choses sont en cours à partir du projet exprimé en mai dernier. L'heure est à la concertation avec l'ensemble des acteurs du projet.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'il existe actuellement, pourrait être soumis à des interrogations jurisprudentielles, c'est pour cela qu'il sera révisé sur un certain nombre de points conformément au projet produit en septembre 2011 par l'Association des Maires de France.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui rappelle qu'il n'a pas eu de réponses sur le coût des repas ni sur le devenir de la SEM.

Monsieur le Maire lui répond que les repas coûtent 4 € et 8 € la production. Concernant le Stade Nautique, tel qu'il est aujourd'hui, en régie ou en SEM, coûterait à peu près pareil

à la ville. Il faut voir comment les choses peuvent évoluer. Est-ce qu'il restera dans la SEM, est-ce qu'il reviendra en régie ? Il faudra en discuter au mois de mars et examiner les solutions à apporter.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie, Monnier, Ufferte et MM. Raynal, Martin, Breuzard et Barthélemy votent contre.

Abstention de Mmes Curvale, Fenocchio, Eyssautier, Fuentes, Lesturgeon et de MM. Hofer, Danjon, Sarra, Olivier et Laversanne.

aff n°2011-482bis : Commission de délégation de Service Public – Conditions de dépôts des listes pour l'élection de ses membres

Par délibération n°08-268 en date du 3 juillet 2008, le conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la commission de délégation de service public comptant cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Cette commission ne s'étant pas réunie depuis la démission de l'un de ses membres, Monsieur PORRAS, il y aura lieu de tenir compte de cette vacance d'un siège et de procéder au renouvellement de cette commission dans les conditions fixées à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préalablement à ce renouvellement, il convient, conformément aux dispositions de l'article D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal fixe les conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit, les conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public :

- les listes seront déposées ou adressées à la ville de Pessac à l'attention de Monsieur le Maire, au plus tard huit jours avant la séance du Conseil Municipal à laquelle sera inscrite à l'ordre du jour, l'élection des membres de la commission.
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Trautmann** qui remercie Madame Eyssautier pour avoir donné la seule réponse à sa question du début de conseil. Elle ajoute « *nous nous sommes opposés au fait que ce soit à l'ordre du jour parce que nous n'avons pas eu communication suffisamment tôt pour nous-mêmes chercher la réponse qui vient de m'être donnée. Mais par contre nous sommes tout à fait d'accord avec la délibération elle-même que nous allons voter.* »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de M^{elle} Ufferte et de M. Barthélemy.

aff n°2011-483 : Jumelage avec la Ville de Viana do Castelo au Portugal

Le Titre IV de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République autorise les collectivités territoriales et leurs groupements à conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France.

Les jumelages entre les villes à travers le continent européen se sont développés dans la perspective d'une Europe fondée sur la citoyenneté. Il en est ainsi avec nos villes jumelles de Galati en Roumanie, Burgos en Espagne et Göppingen en Allemagne.

Avec les indépendances en Afrique est née la volonté de s'impliquer dans les relations Nord-Sud. La coopération décentralisée et le jumelage avec Banfora, au Burkina Faso.

La visite à Viana de Monsieur le Maire et d'Isabel Vincent-Pereira au mois d'août, a permis aux deux villes d'échanger sur un éventuel jumelage et de constater une envie de bâtir des projets communs. La Communauté portugaise de l'agglomération bordelaise est très dynamique et la Ville de Pessac a noué de nombreux liens avec ses membres et associations représentatives, comme O Sol de Portugal. Régulièrement cette association organise des événements pour faire connaître la culture portugaise et récemment nous avons rendu un hommage à Aristides Sousa Mendès, le Juste de Bordeaux.

Chef lieu du district situé dans le Région nord du Portugal, Viana do Castelo est localisée à l'embouchure du fleuve Lima. Avec ses 314 km², la Municipalité regroupe plus de 90 000 habitants, dont 40 000 résident dans le centre urbain. Durant la dernière décennie, la ville a connu une importante réorganisation urbaine, ainsi qu'une progressive valorisation environnementale.

A son prestigieux patrimoine édifié au long de sept siècles d'histoire, la Municipalité augmente actuellement son riche et varié patrimoine naturel, avec ses plages atlantiques. Viana est aussi une ville de commerce, d'industrie et d'innovation, leader dans l'industrie de la construction navale au Portugal et siège du plus grand groupe national dans la fabrication de générateurs d'énergie éolienne.

Viana a un fort mouvement associatif, avec plus de 200 associations culturelles, sportives et de solidarité. La Municipalité se démarque avec ses 28 groupes ethnographiques et 24 écoles de musique, qui contribuent activement à la préservation de la musique, la danse, les broderies et les costumes traditionnels reconnus de la culture de Viana, aujourd'hui classés symboles nationaux.

La constitution d'un jumelage avec la Ville de Viana do Castelo a pour objectif de promouvoir des échanges dans les domaines de l'économie, du tourisme, de la jeunesse, de la culture, du sport et de la solidarité et de tout autre secteur en accord avec les deux villes.

La Ville de Pessac a confié au Comité de Jumelage l'organisation des différentes actions de relations internationales liées aux jumelages, avec le souci d'ouvrir ses activités à la participation de toutes les forces associatives ou individuelles pessacaises. Le Comité de jumelage est expressément désigné par la ville pour la promotion des jumelages dans la ville et auprès des habitants.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de la création d'un jumelage avec la ville de Viana do Castelo au Portugal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Protocole d'Amitié entre les deux villes,
- de revoir et signer la convention Ville-Comité de jumelage en intégrant la Ville de Viana do Castelo.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Trautmann** qui déclare « *Voilà exactement le type de décision qui va entraîner des dépenses de fonctionnement qui ne sont pas chiffrées : la commune versera chaque année au Comité de jumelage une subvention, les crédits seront prélevés au budget 65, telles sont les seules précisions. A cette subvention s'ajouteront les frais de déplacement, déjà engagés pour certains puisqu'un voyage a eu lieu cet été mais aussi le prix de la cérémonie de jumelage, déjà annoncée sur le site de l'association bordelaise O Sol du Portugal pour le 10 décembre prochain.*

Et ces dépenses ne sont absolument pas indispensables à la vie de la commune. Alors que vous refusez d'augmenter la subvention versée à la Maison des Associations de quelques milliers d'euros (100 euros par association adhérente) qui lui permettrait de conserver la personne en poste et de continuer à exercer, avec la qualité qui lui est reconnue par ses 225 associations adhérentes, la mission de service public que lui avait confiée vos prédécesseurs, vous voulez engager des dépenses pour créer des liens avec les 200 associations culturelles et sportives de la ville de Viana do Castelo. L'objet du protocole, article 1, précise que le but est : de marquer l'importance qu'elle (la ville) attache à la vie associative. Je doute que les associations pessacaises trouvent ce projet pertinent. Autant vous avez su nous convaincre pour la ville de Banfora car il s'agissait d'instaurer des relations Nord/Sud durables et que la coopération décentralisée va permettre la création d'un centre de formation pour jeunes mères célibataires, autant nous ne pouvons accepter

la proposition qui nous est faite, après avoir entendu vos propos durant le débat des orientations budgétaires, sachant que l'on nous a précisé en commission que ce n'est pas le comité de jumelage mais bien les élus de la majorité municipale qui sont les initiateurs de ce projet. Nous voterons donc contre ce projet de jumelage, mais peut-on encore l'appeler projet alors que comme nous l'avons déjà dit il figure dans le rapport sur le développement durable. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hofer** qui souhaite, à l'évocation de la Maison des Associations, faire une petite remarque. « Comme précédemment, on refait l'histoire, à l'envers, tout va bien. »

Monsieur le Maire signale que si on se trouvait, dans le nouveau règlement intérieur, il arrêterai aussitôt le débat puisqu'il ne s'agit pas de la Maison de Associations mais du jumelage.

Monsieur Hofer rappelle que « *s'il y a une difficulté au sein de la Maison des Associations, un contrat de travail qui est devenu de droit commun, c'est parce que l'Etat le premier s'est retiré. Les contrats aidés ont vu leur durée limitée dans le temps et dans le nombre d'heures hebdomadaires et c'est à partir de là qu'un certain nombre d'actions ont été menées pour réfléchir sur la pérennisation de ce poste. Le bureau lui-même, dont nous sommes plusieurs ici à faire partie, n'est-ce pas Mme Trautmann, a pu constater que les conditions financières ne permettaient pas de pérenniser ce poste. Le bureau dans son intégralité, à une exception près le trésorier adjoint qui souhaitait que la ville s'engage davantage. »*

Monsieur le Maire rappelle à l'ordre du jour et souligne que « l'immigration portugaise est ancienne et forte sur la communauté urbaine. C'est la plus forte en région bordelaise, bien avant l'espagnole, la marocaine, l'algérienne ou d'autres. Il nous a semblé intéressant pour une ville qui n'est pas très loin et qui a manifesté l'intention de se jumeler avec nous, de présenter ce projet au comité de jumelage. Par ailleurs, c'est un projet qui intéresse les associations de portugais dans l'agglomération bordelaise.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie, Monnier et MM. Raynal, Martin et Breuzard votent contre.

aff n°2011-484 : Prise en charge des frais de déplacement et de dépenses liés à la visite à Galati d'une délégation d'élus, d'agents de la commune et d'un membre du Comité de Jumelage de la Ville de Pessac du 28 novembre au 1^{er} décembre 2011

Une délégation d'élus, du Vice-Président du Comité de Jumelage et d'agents de la commune de Pessac va se rendre à Galati, notre ville jumelle de Roumanie, lors des fêtes de la Saint André, à l'invitation de Monsieur le Maire de Galati.

Cette visite aura entre autre pour objet de visiter la bibliothèque Ionesco d'ouvrages en français, dans le but de construire un projet de renforcement de cette structure et de développement de la francophonie à Galati.

Cette délégation est composée de Jean-Jacques BENOIT, Maire de Pessac, Odette EYSSAUTIER, Adjoint au Maire de Pessac, membre de la commission Galati du Comité de jumelage, Christian MILLIER, Conseiller municipal délégué à la coopération internationale, Jean Bernard CANTON, Vice-Président du Comité de Jumelage, Patricia AMIENS, Directrice Générale Adjointe, Thierry CRETEUR, Chef de Cabinet.

Vu le décret 2007-23 du 5 janvier 2007 relatif aux déplacements des personnels des collectivités locales et le décret 2007-450 du 25 mars 2007 relatif aux pièces justificatives de paiement, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge les frais de déplacement (2 850 €), et les dépenses liées à cette visite à Galati pour les élus, les agents communaux et la personne extérieure à l'administration municipale.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui rappelle que son groupe à été favorable à la participation de Mme Marcadet-Labarbe à un voyage d'étude à Stockholm. « *Une des conditions de notre vote favorable et de notre participation avait été*

que nous puissions bénéficier lors d'un conseil ultérieur des retours sur le motif et sur les résultats en terme de prise de conscience ou de projets de cette visite. On n'a pas eu de retour et on le regrette un peu. On ne voudrait pas, en période de disette budgétaire qui n'est plus à démontrer, multiplier les occasions de sorties pour des motifs qui seront toujours légitimes en matière de jumelage mais qui ont tendance à se multiplier. La modestie de la dépenses nous incitera à nous abstenir au lieu de voter contre. Il n'empêche qu'il nous semble qu'il serait bon de réorienter les priorités de la Mairie »

Monsieur le Maire confirme que le compte-rendu de la délégation sera disponible sous peu.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie, Monnier et de MM. Raynal, Martin et Breuzard.

aff n°2011-485 : Extension du Bois des Sources du Peugue – Acquisition de terrains rue Général Monsabert

Dans le cadre du projet d'extension du Bois des Sources du Peugue, un emplacement réservé 6.P6 a été inscrit au PLU en vue de la maîtrise d'un certain nombre de parcelles situées en bordure de la rue du Général Monsabert.

Des négociations ont abouti avec deux propriétaires riverains, pour une transaction à 8 € le m² à laquelle s'ajoute l'indemnité de réemploi.

Plus précisément il s'agit des terrains :

- cadastré KO n°17, propriété de Monsieur et Madame BARES pour 1 997 m² soit 15 976 € arrondi à 16 000 € et 2 600 € au titre de l'indemnité de réemploi,
- cadastré KO n°16 propriété de Monsieur et Madame BENNEVAULT pour 2 920 m² soit 23 360 € et 3 336 € au titre de l'indemnité de réemploi.

L'estimation de France Domaine a été délivrée le 6 septembre 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'acquisition des parcelles propriétés de Monsieur et Madame BARES et de Monsieur et Madame BENNEVAULT aux conditions mentionnées ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Martin** qui souhaite savoir quel est le projet d'ensemble. Est-ce pour faire une sortie sur la voie ? Ou bien s'engage-t-on pour acquérir les parcelles qui bordent l'avenue ?

Monsieur Verdon répond que ces terrains sont classés en zone naturelle depuis fort longtemps. Ils ont fait l'objet de découpage par leurs propriétaires pour des reventes en vue d'une urbanisation alors que le propriétaire savait pertinemment qu'elle était impossible. Par conséquent, la ville a proposé aux propriétaires qui se trouvaient d'une certaine manière spoliés que la commune rachète ces terrains pour une extension du Bois des Sources du Peugue, c'est à dire un accroissement d'un espace naturel majeur de ce quartier. Il n'y aura pas de sorties sur la rue du Général Monsabert, il y aura extension du domaine communal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-486 : ZAC Centre-Ville – Lancement de la procédure de modification du dossier de création / réalisation

La ZAC du Centre Ville de Pessac a été approuvée par le Conseil Communautaire le 17 janvier 2003. L'aménagement en a été confié à Aquitanis, office public d'HLM de la CUB, par convention publique d'aménagement signée le 11 mars 2003.

Depuis, de nombreuses réalisations publiques ont vu le jour, groupe scolaire Aristide Briand, Centre Culturel et Associatif Jean Eustache, espaces publics autour du pôle intermodal, place Germaine Tillion ainsi que la construction de logements, commerces et bureaux.

Des travaux sont actuellement en cours, îlots 2 et 3, place de la V^{ème} République et marquent une étape forte du projet.

Il reste toutefois un îlot important dans la configuration urbaine finale de la ZAC du centre ville. Cet îlot 8 est composé de deux sites, un donnant sur la rue Nelson Mandela à prolonger et l'autre en lieu et place de l'ancien commerce Andorphine, de la station service et du garage associé.

L'arrivée du tramway en 2007 et l'achèvement du pôle multimodal ont considérablement modifié les usages en matière de déplacements et de mobilité dans le centre-ville. De plus, la requalification de nombreuses voiries et places, menée dans le cadre de la ZAC contribue également à l'évolution des modes de déplacement et de stationnement. C'est pourquoi la Communauté Urbaine de Bordeaux mène, à la demande de la Ville de Pessac, une étude sur le stationnement dans le centre-ville, afin de mieux cerner les besoins et les nouvelles pratiques de déplacement et de stationnement, à l'aune des aménagements déjà réalisés.

Les premières conclusions de cette étude montrent que le parking initialement projeté sur l'îlot 8 ne paraît plus pertinent dans ses dimensions eu égard à sa localisation, aux pratiques des habitants et usagers actuels et attendus, et aux potentialités déjà existantes de stationnement sur le centre-ville. Les capacités de stationnement public initialement prévues dans cet îlot 8 doivent donc être aujourd'hui redéfinies.

De plus, la volonté d'avoir une offre plus diversifiée de logements, et la situation privilégiée de cet îlot en entrée de centre-ville, ont amené la Ville, la CUB et son aménageur à re-questionner le potentiel d'accueil de logements et d'activités sur cet îlot, ainsi que la forme urbaine et architecturale dont il doit témoigner. C'est pourquoi la Ville de Pessac, la CUB et Aquitanis souhaitent engager la réflexion nécessaire à la redéfinition d'une partie du projet urbain de la ZAC Centre-Ville, et plus particulièrement de l'îlot 8, plus compatible aux pratiques actuelles et aux besoins futurs du centre ville de Pessac.

Cette démarche peut modifier sensiblement le programme global de construction et faire évoluer le programme des équipements publics, il est donc nécessaire d'engager une procédure de modification du dossier de création-réalisation de la ZAC, conformément à l'article R 311-2 du code de l'urbanisme. Cela permettra par ailleurs la mise à jour de certaines pièces du dossier, dont les modifications non substantielles ont pu être jusqu'alors approuvées par le Conseil de communauté à l'occasion des approbations annuelles des compte-rendus d'activité comptable.

Le périmètre initial ne sera pas sensiblement modifié, seules quelques adaptations à la marge sont susceptibles d'être proposées.

L'ensemble des principes évoqués porte atteinte à l'économie générale du dossier de création/réalisation et nécessite d'engager une procédure de modification de la ZAC.

Il convient donc de déterminer les modalités de la concertation de cette ZAC de compétence communautaire associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter Monsieur le Président de la CUB en vue d'engager la procédure de modification du dossier de création/réalisation de la ZAC,

- de dire que la concertation consistera en :

- * l'accueil dans le local de l'œil du Centre (local de concertation situé rue Eugène et Marc Dulout et ouvert au public du mardi 9 heures – 18 heures au samedi 10 heures – 12 heures), des personnes intéressées afin de leur présenter l'avancement du projet de modification du projet urbain de l'îlot 8, et de les orienter vers les registres de la Mairie et de la CUB pour recueil des avis et suggestions.

- * l'organisation à minima d'une réunion publique au cours de l'avancement du projet.

* la mise à disposition du public d'un registre et d'un dossier consultables en mairie de Pessac au service Urbanisme et à la CUB.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Trautmann** qui déclare « *Ainsi, la promesse de retrouver après les travaux du centre-ville le même nombre de places de stationnement que précédemment, promesse faite et refaite par les services de la ville, ceux de la CUB et par les élus de la ville ne serait donc pas tenue. Elle était déjà fautive puisqu'elle ne tenait pas compte de la disparition du parking de l'association La Fraternité. Elle sera maintenant reniée. Peut-on avoir un chiffre au moins approximatif de cette diminution du nombre des places de stationnement car nous sommes très réservés sur le nombre final de places de stationnement même si vous évoquez les conclusions d'une enquête encore en cours.*

Cependant, il est vrai que nous avons souligné la faiblesse du nombre de logements dans cette ZAC du centre-ville et qu'il n'y a pas aujourd'hui d'autre solution pour augmenter ce ratio et améliorer l'équilibre financier de l'opération que de supprimer du stationnement. Mais qui a demandé ce changement : la CUB, la ville ou l'aménageur ?

En outre, je note que, malgré toute la publicité faite autour des solutions numériques mises en place par la mairie pour faciliter les démarches des usagers, vous n'avez pas l'intention d'organiser la consultation sur le site de la Mairie. Cela ne pourrait-il pas être ajouté ? »

Monsieur le Maire donne la parole à **M^{elle} Ufferte** qui concède qu'entre stationnement et logement, c'est le logement qui prime. Ceci dit, quel type de logement est envisagé ? En début de soirée, logement social et nécessaire mixité urbaine ont été évoqués, dans ce quartier-là c'est le logement social qui va donc s'imposer. A qui appartient la décision finale ?

Monsieur Verdon répond que l'initiative vient de la ville de Pessac car ils ont considéré qu'en raison de modifications, de l'amélioration des dessertes en transports publics du centre-ville et de la nécessité de produire davantage de logements, l'îlot 8 était un endroit stratégique et qu'il fallait saisir l'opportunité de multiplier le nombre de logements.

Il est évident qu'il y aura une forte mixité sociale sur cet îlot, de l'ordre de 40%. Des logements étudiants, des PLUS et des PLAI y sont envisagés. Le nombre de logements pourrait se situer autour de 170. C'est une augmentation importante par rapport à la globalité des logements de la ZAC de centre-ville qui ne constitue pas l'ensemble des logements du centre-ville, celui-ci allant du rond-point des Ombrages jusqu'à la rue du Poujeau. Depuis quelques années, il y a eu 621 logements réalisés sur Bellegrave.

En ce qui concerne la disparition des places de stationnement sur cet îlot, le projet initial prévoyait 48 places. Cependant, les premiers principes de l'étude qui n'est pas terminée démontrent que le taux de motorisation des Pessacais est de 1,2 à 1,3. Dans le centre-ville, il y a un nombre très important de places de stationnement : 710 gratuites et 630 payantes. Par ailleurs, le parking souterrain est occupé en journée à 50% de ses capacités. Par conséquent, en fonction des observations faites depuis la mise en place du Pôle multimodal et avec le cadencement des TER et les dessertes du tramway, on considère maintenant que l'offre de stationnement est suffisante sur le centre-ville élargi. Quand on est à 500 mètres, on peut marcher 7 minutes à pieds, ce qui est excellent pour les maladies cardio-vasculaires.

Monsieur le Maire confirme que ces nouveaux logements auront leurs parking souterrains. Il y a, par ailleurs, une étude sur le stationnement faite par la CUB sur l'ensemble du grand centre-ville en matière de stationnement et de places de parking.

Il confirme qu'une grande importance sera apportée à l'esthétique urbaine de l'hyper centre-ville. C'est un quartier très emblématique à côté de celui du Casino. Le projet architectural devra être intéressant, innovant avec plusieurs types de logement et un environnement paysager. Le logement social sera effectivement très présent sur le site ainsi que des commerces.

Monsieur Verdon précise que concernant les places de stationnement attachées au projet lui-même, le ratio est prévu aujourd'hui à 1,4. le nombre de places sera donc

supérieur à ce que pourrait exiger la réglementation.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Trautmann** qui souhaite reposer sa question concernant la possibilité de consulter les documents sur le site de la Mairie.

Monsieur le Maire lui répond que les services vont y travailler.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-487 : Convention d'études préliminaires à la réalisation d'un pôle d'échanges autour de la gare d'Alouette-France

Monsieur Dubos souhaite, en premier lieu, exprimer toute sa satisfaction de voir se concrétiser ces études car, en effet, elles concernent un des axes majeurs du territoire pessacais. Le secteur Alouette-France constitue la deuxième centralité de Pessac, c'est d'ailleurs son centre géographique et est peuplé de près de 20 000 habitants. Il comprend les deux grands centres hospitaliers universitaires Haut Lévêque et Xavier Arnoz, tous les deux en phase d'extension, et est constitué de plusieurs zones d'activités économiques importantes, Pessac-Bersol au sud, le Bioparc et l'Aéroparc au nord, mais aussi du futur Parc touristique d'agglomération SAVE.

La mise en service du Tram 3^{ème} phase jusqu'au carrefour de l'Alouette en 2014 et la création d'une station au niveau de la gare Alouette France, constitueront une opportunité pour développer les échanges TER/Tram/Bus/Vélo au niveau de la gare d'Alouette France. Cette gare doit être perçue comme une véritable porte d'entrée de l'agglomération en provenance du sud de l'Aquitaine et du Bassin d'Arcachon au regard de sa proximité avec des établissements publics majeurs comme le CHR ou les zones d'activités de Bersol, de Mérignac et la zone aéroportuaire.

Elle présente donc de part sa situation un fort potentiel de développement. Or, elle est aujourd'hui enclavée dans le quartier et la sécurité des usagers n'est pas assurée convenablement.

Dans ce contexte, le Conseil Régional en tant qu'Autorité Organisatrice des Transports Ferroviaires propose de piloter une étude concernant la sécurité de la gare et la possibilité d'optimiser l'intermodalité TER/Tram/Bus/Vélo à échéance de la mise en service du tram fin 2014. Cette étude nécessite un partenariat entre l'État, le Conseil Régional, la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Ville de Pessac, la SNCF et Réseau Ferré de France.

Cette étude s'inscrit dans le contexte de la réflexion d'urbanisme plus globale sur le secteur de l'Alouette initiée par la CUB à l'occasion du projet 50 000 logements et le Grenelle de l'Environnement.

La convention jointe à la délibération détaille la mission assurée par chacun des partenaires.

La Ville de Pessac sera sollicitée à hauteur de 16,5% du coût de l'étude d'aménagement du Pôle d'échange (soit 6 600 €). Elle ne participe pas à l'étude ferroviaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention jointe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-488 : Agenda 21 – Convention de partenariat avec l'association Terre d'ADELES

Depuis sa création en 2004, Terre d'ADELES, Association pour le Développement d'Échanges Locaux Équitables et Solidaires, agit concrètement pour le développement durable de Pessac, par la création d'un jardin partagé et solidaire, l'animation d'un Système d'Échanges Local (le SEL d'ADELES) et l'incitation à la consommation durable par le développement de circuits courts et des liens avec les agriculteurs locaux (AMAP).

En mettant à la disposition de Terre d'ADELES, un terrain de 2 ha et en finançant son

aménagement, la Ville a contribué à son développement.

Afin de conforter son action et notamment favoriser le développement de jardins partagés, l'Association Terre d'ADELES propose le développement des activités suivantes :

- La création de « l'École des jardins », lieu d'expérimentation, d'apprentissage du jardinage naturel et de la permaculture, et d'un centre-ressources au travers du Jardin d'ADELES : mise en place d'un espace de cultures expérimentales, d'un espace de pédagogie sur les pratiques de jardinage... ;
- La mise en réseau et l'accompagnement des acteurs des jardins de Pessac : diffusion des principes et valeurs de jardins citoyens et de développement durable inscrits dans la « charte des Jardins partagés », élaborée en concertation avec les acteurs locaux ;
- L'instauration d'une permanence d'information et de conseil pour toutes questions techniques relatives au jardinage en lien avec l'association des Jardiniers de France, accompagnement à la création de jardins partagés et citoyens ;
- La participation active aux actions de sensibilisation au développement durable impulsées par la mission Agenda 21 de la Ville.

Pour accompagner ces nouveaux projets, le montant de la subvention annuelle proposée pour 2011 est de 10 000 €. Un rapport d'activités et un programme prévisionnel seront produits par l'Association.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat,
- d'approuver le versement d'une subvention de 10 000 € pour l'appui au développement du projet associatif.

Monsieur le Maire souligne la qualité du travail commun entre la Ville de Pessac et Terre d'ADELES. Il confirme que la ville va s'engager dans un projet commun partenarial.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-489 : Projet Éducatif Local 2011 – Reversement de subventions

Le Projet Éducatif Local de la Ville a été adopté par délibération du 5 juillet 2006.

L'État dispose de crédits spécifiques aux Projets Éducatifs Locaux. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Gironde vient de notifier à la ville l'enveloppe de crédits attribués cette année, soit 7 500 €.

Une partie concerne des actions menées par la Ville (Vibrations Urbaines, atelier d'écriture, stage de rap, atelier d'improvisation théâtrale). L'autre est relative à une opération initiée par une association pessacaise pour laquelle il nous appartient de reverser les fonds attribués selon le détail indiqué dans la délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le reversement de la somme de 2 000 € à l'association « Espace social Alouette Animation » pour son action intitulée « La France, pays pluri-ethnique ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-490 : « Ateliers du Cinéma » - Convention entre l'Inspection académique de la Gironde, l'association du Cinéma Jean Eustache et la Ville de Pessac

Dans le cadre du Projet Éducatif Local, la Ville a souhaité étoffer son offre d'activité culturelle à destination des scolaires en prenant en compte les ressources du territoire de la Commune en matière d'éducation à l'image.

Les Ateliers du Cinéma à l'école élémentaire Montesquieu proposent une sensibilisation aux techniques cinématographiques, en associant la découverte d'un film au cinéma avec la pratique en ateliers.

Depuis 5 ans, ils font l'objet d'une évaluation tripartite annuelle qui a démontré la richesse de cette action.

Il y a lieu de reconduire l'action sur l'année scolaire 2011/2012 sur le principe de 12 classes pessacaises et 2 classes extérieures à la Commune, en partenariat avec le cinéma Jean Eustache et la circonscription Education Nationale Martignas-sur-Jalles - Saint-Jean-d'Illac - Pessac.

Une convention avec l'Inspection Académique de la Gironde et l'association du Cinéma Jean Eustache permettra de poursuivre l'action jusqu'en juin 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de cette action à destination des élèves de la circonscription scolarisés en élémentaire,
- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville, l'Inspection Académique de la Gironde et l'association du Cinéma Jean Eustache de janvier à juin 2012 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-491 : Pessac en Scènes – Contrats et conventions pour la programmation artistique du Festival 2011 "Sur un Petit Nuage"

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le service Pessac En Scène met en place une programmation artistique dans le cadre du Festival « Sur un Petit Nuage ».

Le coût total prévisionnel de la programmation détaillée dans la délibération, incluant les cachets, défraiements et transports des compagnies est de 100 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette programmation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-492 : Pessac en Scènes – Demandes de subventions et d'aides pour l'année 2012

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le service Pessac En Scènes met en place une programmation d'octobre à juin, organise le Festival « Sur un Petit Nuage » en décembre et développe de façon parallèle des actions de sensibilisation et d'accompagnement aux spectacles.

Pessac En Scènes réaffirme chaque année sa volonté d'amener les enfants à se familiariser avec le spectacle vivant et rassemble de nombreux spectateurs venus de l'agglomération bordelaise, du département et de la région.

Par ses choix artistiques, ses partenariats multiples avec d'autres opérateurs, l'action de Pessac En Scènes rayonne de plus en plus sur le territoire du département et de la région.

Il apparaît donc pertinent d'y associer comme partenaires :

- la DRAC d'Aquitaine,
- le Conseil Régional d'Aquitaine,
- le Conseil Général de Gironde,
- l'ONDA (Office National de Diffusion Artistique),
- l'OARA (Office Artistique de la Région Aquitaine).

Le coût prévisionnel de la programmation pour 2012 est évalué à 405 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et aides au taux le plus élevé possible auprès des différents partenaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces demandes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 23h00